

COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER (14)
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

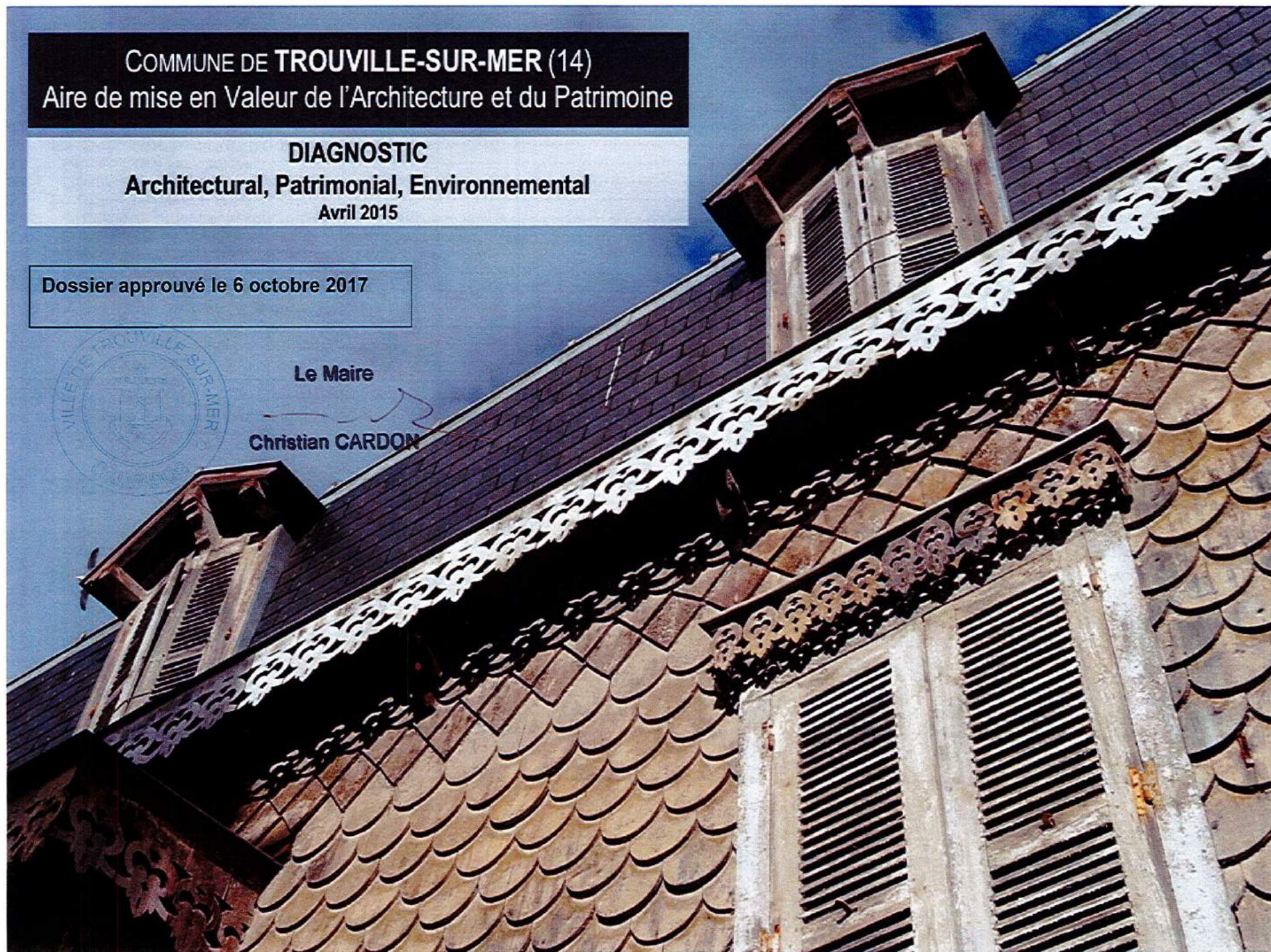
DIAGNOSTIC
Architectural, Patrimonial, Environnemental
Avril 2015

Dossier approuvé le 6 octobre 2017



Le Maire

Christian CARDON



SOMMAIRE

A - LE CONTEXTE GENERAL	5
A.1 PATRIMOINE ECOLOGIQUE ET PAYSAGER	5
A.1.1 Morphologie départementale	5
A.1.2 Géologie	6
A.1.3 Les risques	9
A.1.4 Relief et hydrographie	12
A.1.5 L'occupation des sols	15
A.2 PATRIMOINE GEOGRAPHIQUE	16
A.2.1 L'influence relief / géologie / orientation	16
A.2.2 Implantation géographique de l'habitat	17
A.3 PERCEPTIONS DE LA VILLE ET DE SON TERRITOIRE AUJOURD'HUI	18
A.3.1 Contextes administratif et socioéconomique du territoire	18
A.3.2 Spécificité sociodémographique de Trouville-sur-Mer	19
B - L'HISTOIRE	21
B.1 LES DEBUTS DU PEUPEMENT	21
B.1.1 Les indices d'implantations néolithiques	21
B.1.2 Les Gallo-romains ?	22
B.1.3 Époques médiévales	23
B.2 XVII ^e - XVIII ^e SIECLE	24
B.2.1 Les 1 ^{ères} représentations cartographiques du site	24
B.2.2 Le site en devenir	27
B.3 NAISSANCE D'UNE VILLE (A L'AUBE DU XIX ^e SIECLE)	28
B.3.1 La terre, la mer et les hommes	28
B.3.2 Les bains de mer	29
B.4 L'EXPANSION MODERNE	30
B.4.1 Expansions et renouvellement urbain (Cadastre Napoléonien / Cadastre actuel) - La ville	30
B.4.2 La campagne et les implantations humaines (Cadastre Napoléonien / Cadastre actuel)	31
B.5 EVOLUTION URBAINE (FIN XIX ^e)	32
B.5.1 La villégiature	32
B.5.2 La spéculation immobilière	33
B.6 PERCEPTIONS SENSIBLES : REPRESENTATIONS PICTURALES	36
B.6.1 Les affiches et publicités	36
B.6.2 Les peintures	37
B.6.3 Autres représentations	39

C - LES PROTECTIONS ET LES INVENTAIRES.....	40
C.1 LES PROTECTIONS ET INVENTAIRES DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE	40
C.1.1 La mer et la côte.....	41
C.1.2 Les falaises du Pays d'Auge	43
C.2 LES PROTECTIONS ARCHITECTURALES ET LA ZPPAUP	44
C.2.1 Les monuments historiques, site classé et Rayons de Protection	44
C.2.2 Fonctionnement de la ZPPAUP actuelle	45
C.2.3 Hiérarchisation pour la protection du bâti	46
C.3 PROTECTION DU PATRIMOINE ET PLUi	49
C.3.1 Traitement du patrimoine dans le PLUi	49
C.3.2 Analyse du PLUi	49
C.3.3 PADD du PLUi	49
D - LES ETATS DES LIEUX	50
D.1 PAYSAGES DE TROUVILLE ET COMPOSITION DE LA TRAME ECOLOGIQUE	50
D.1.1 Les paysages au contact de l'eau.....	51
D.1.2 Les paysages « naturels »	59
D.1.3 Les paysages « bâtis »	63
D.2 SYNTHESE DE LA RICHESSE ECOLOGIQUE : TRAME VERTE ET BLEUE.....	73
D.3 TYPOLOGIES URBAINES ET ARCHITECTURALES	75
D.3.1 Typologies urbaines historiques	75
D.3.2 Typologies de l'habitat	76
D.4 LE PATRIMOINE EN DETAIL	80
D.4.1 Couvrements.....	80
D.4.2 Epidermes	81
D.4.3 Les Baies.....	82
D.4.4 Les clôtures	83
D.5 UN BILAN MITIGE	84
A - L'INTEGRATION DES CONTRAINTES	87
A.1 CLIMAT ET ENERGIE	87
A.1.1 Le contexte micro climatique.....	87
A.1.2 Politiques locales pour lutter contre le réchauffement climatique.....	88
A.1.3 Le potentiel énergétique renouvelable	89
A.1.4 Le contexte local.....	90
A.1.5 Les énergies renouvelables disponibles localement.....	91
A.2 ORGANISATION HISTORIQUE DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE.....	93
A.2.1 Caractéristiques du parc de logements	93
A.2.2 Caractéristiques des constructions.....	95
A.2.3 Modification microclimatique d'un milieu urbain.....	98

B -	USAGE ET MISE EN ŒUVRE DES MATERIAUX.....	101
B.1	LES ELEMENTS DE L'ENVELOPPE DES BATIMENTS.....	101
B.1.1	<i>Les principes constructifs.....</i>	<i>101</i>
B.1.2	<i>La mise en œuvre des matériaux.....</i>	<i>102</i>
A -	TABLEAUX DE SYNTHESE.....	104
B -	CONCLUSION DES APPROCHES.....	108
A -	BIBLIOGRAPHIE.....	109
B -	TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	109
C -	GLOSSAIRE.....	110
D -	AUTRES SOURCES.....	110

PARTIE 1 : APPROCHE PATRIMONIALE

A - LE CONTEXTE GENERAL

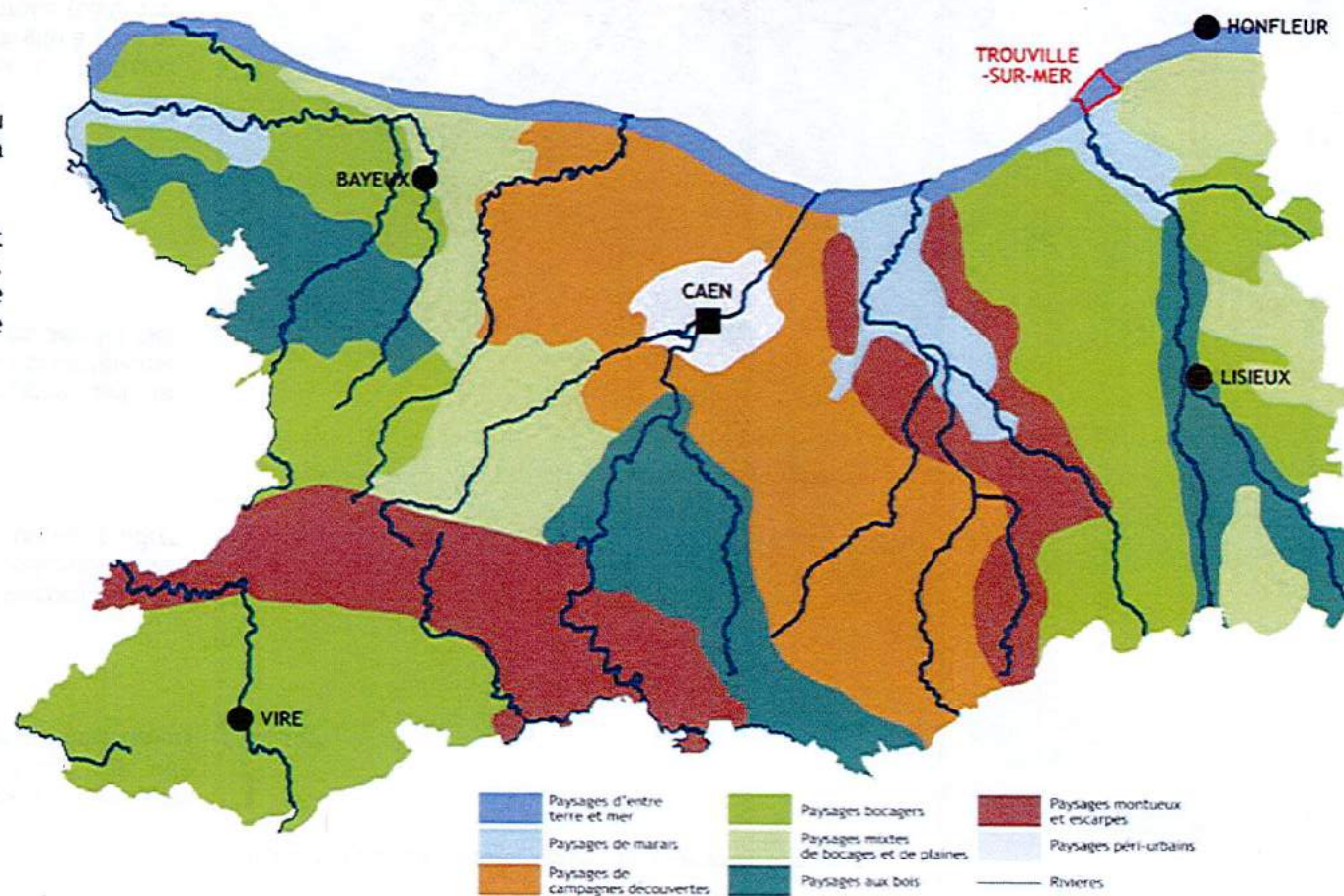
A.1 Patrimoine écologique et paysager

A.1.1 Morphologie départementale

Trouville-sur-Mer se situe au nord-ouest du département, sur le littoral de la Manche, à l'embouchure de la rivière de la Touques.

A l'échelle du département, la commune est identifiée comme paysage d'entre terre et mer. Cette position est source de complexités, de richesses, écologiques et paysagères, que le diagnostic va permettre de détailler.

Carte 1 - Les unités paysagères du Calvados / Source DREAL Basse-Normandie & DDTM du Calvados



A.1.2 Géologie

La géologie est déterminante sur le territoire, car elle induit des risques importants (cavité, glissement de terrain...) mais elle génère aussi un paysage et un patrimoine écologique particuliers et remarquables.

Morphologie

La vallée de la Touques longe l'escarpement monoclinale qui compose le territoire. Soit un escarpement résultant de la superposition d'une couche résistante à une couche tendre dans une structure sédimentaire concordante.

Les formations géologiques

Nota : la présentation des formations géologiques suit la chronologie. Ainsi, les formations les plus jeunes (ici les limons) sont décrites en premier et les plus anciennes en dernier (ici l'Oxfordien).

Les formations superficielles

LP **LP**. Limons des plateaux.

Ils forment une couverture continue à la surface des plateaux et sur le sommet des versants. Ils reposent sur l'argile à silex et leur épaisseur peut atteindre dix mètres par endroits (La Croix-Sonnet). Ils sont constitués par une fine poussière de quartz, de mica et de calcite.

LV **LV**. Dépôts de pente. Limons colluviaux

Ils occupent des surfaces considérables dans les vallées (dont celle de la Touques) qu'ils remblaient et sur les glacis, au bas des versants. Ils sont formés de silex éclatés et de blocs de craie noyés dans une gangue argileuse.

Carte 2 - Géologie / Source BRGM / Fond de carte Géoportail



**RS.** Argiles à silex.

Elles s'intercalent entre les limons des plateaux et la surface des formations crayeuses. Le contact dessine une surface ondulée, dont les creux pénètrent parfois profondément dans la craie.

Les silex, souvent éclatés, sont anguleux. Ils sont emballés dans une argile rouge de décalcification, qui peut être localement sableuse. Sous l'influence de la solifluxion, cette formation s'est étalée sur les pentes.

Les terrains sédimentaires**Fz.** Alluvions modernes.

Les alluvions de l'estuaire de la Seine sont constituées par des limons de crue, pouvant renfermer des lentilles tourbeuses (vallée de la Touques). Ces alluvions grossières renferment une nappe aquifère saumâtre dans la basse vallée de la Touques.

**C2.** Cénomanien.

La craie cénomanienne forme les escarpements qui délimitent les plateaux.

Elle présente une superposition de faciès différents, de cohésion variable : au sommet, bancs de craie blanche fossilifère, avec lits de silex ; au milieu (Hennequeville), bancs de craie grise sableuse, riche en grains de quartz et de glauconie, avec nombreux silex cornus, à cortex très épais et à cœur noir ; à la base, craie très glauconieuse avec Spongiaires et rognons silicifiés.

**C1.** Albien.

L'extension de l'Albien, était masquée par des coulées de solifluxion engendrées par la superposition de la glauconie de base du Cénomanien.

Dans le sondage de Hennequeville, implanté au pied de l'arrière falaise de Craie cénomanienne près du Sémaphore, l'Albien inférieur sableux dans lequel a débuté le sondage a été traversé sur une épaisseur de 9,65 mètres.

L'Oxfordien**j7.** Oxfordien supérieur à faciès argilosableux.

On a cartographié dans un même ensemble plusieurs lithofaciès dont les passages latéraux sont inobservables par manque d'affleurements continus, mais sont déduits de la composition des faunes. Dans les falaises du littoral, cet ensemble est constitué par la superposition des Argiles de Villerville sensu lato et du Calcaire de Hennequeville.

L'épaisseur du complexe cartographié sous la notation j7 est de l'ordre de 32 m (épaisseur reconnue dans le forage de Hennequeville), dont 22 m pour les assises homologues des Sables de Glos dont la puissance moyenne est de 25 mètres.

**j6.** Oxfordien coralligène (faciès Rauracien).

Ensemble de couches calcaires qui, au point de vue morphologique et lithologique, est indépendant du complexe argileux inférieur.

Ces calcaires appartiennent à la partie supérieure de la zone à « plicatilis » et représentent un épisode régressif, comme en témoigne l'existence de surfaces perforées ravinées par les courants, notamment au toit de la formation.

Usages de la ressource géologique et pédologique

L'épaisse couche des limons des plateaux contient une fine poussière de quartz, de mica et de calcite. C'est une terre très fertile adaptée à l'agriculture et une matière première pour la briqueterie (La Croix-Sonnet, Beuzeville).

Le contexte géologique explique en partie la tradition architecturale rurale locale. Les matériaux crayeux qui affleurent fréquemment sont peu résistants et impropres à la construction. Plus loin les assises Sénoniennes, plus dures, sont aptes à un débitage en pierre de taille et donc utilisées pour les soubassements. Les argiles constituent les matériaux les plus accessibles et ont donc été largement utilisées dans les constructions à pans de bois. Les silex, aussi très présents dans les formations géologiques, se retrouvent également dans de nombreuses constructions.

Évolution géomorphologique du territoire

Soumise à de nombreux glissements et éboulements de terrain, la zone des falaises de Trouville-sur-Mer est en constante évolution. Les falaises du bord de mer sont en perpétuel mouvement et parfois dangereuses. Cette instabilité est due en partie aux attaques de la mer, mais surtout aux phénomènes de solifluxion. C'est à dire au glissement des couches argileuses du sous-sol après des épisodes pluvieux.

A.1.3 Les risques

Mouvement de terrain

La commune est concernée par un PPRMT (Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain)

Ce risque concerne deux aléas :

- Glissement de terrain, coulées de boue et fluage associés
- Éboulement rocheux

Seules la partie haute du plateau et l'urbanisation ancienne du cœur de Trouville-sur-Mer sont exclues de ces zones de risque.

Les cartes données pages suivantes précisent ce zonage.

Nota : en zone rouge sont interdits :

- Les constructions de toute nature
- Les lotissements
- Le camping ou le caravanage
- Les carrières, affouillements et exhaussements de sol
- Les dépôts de toute nature
- Les aires de stationnement
- Le stationnement des caravanes
- La reconstruction après un sinistre lié à l'instabilité du sol et ayant fait l'objet d'une demande d'état de catastrophe naturelle ou d'indemnisation.

Inondation

Le risque inondation est lié à la vallée de la Touques. Le zonage défini ne concerne pas les parties bâties.

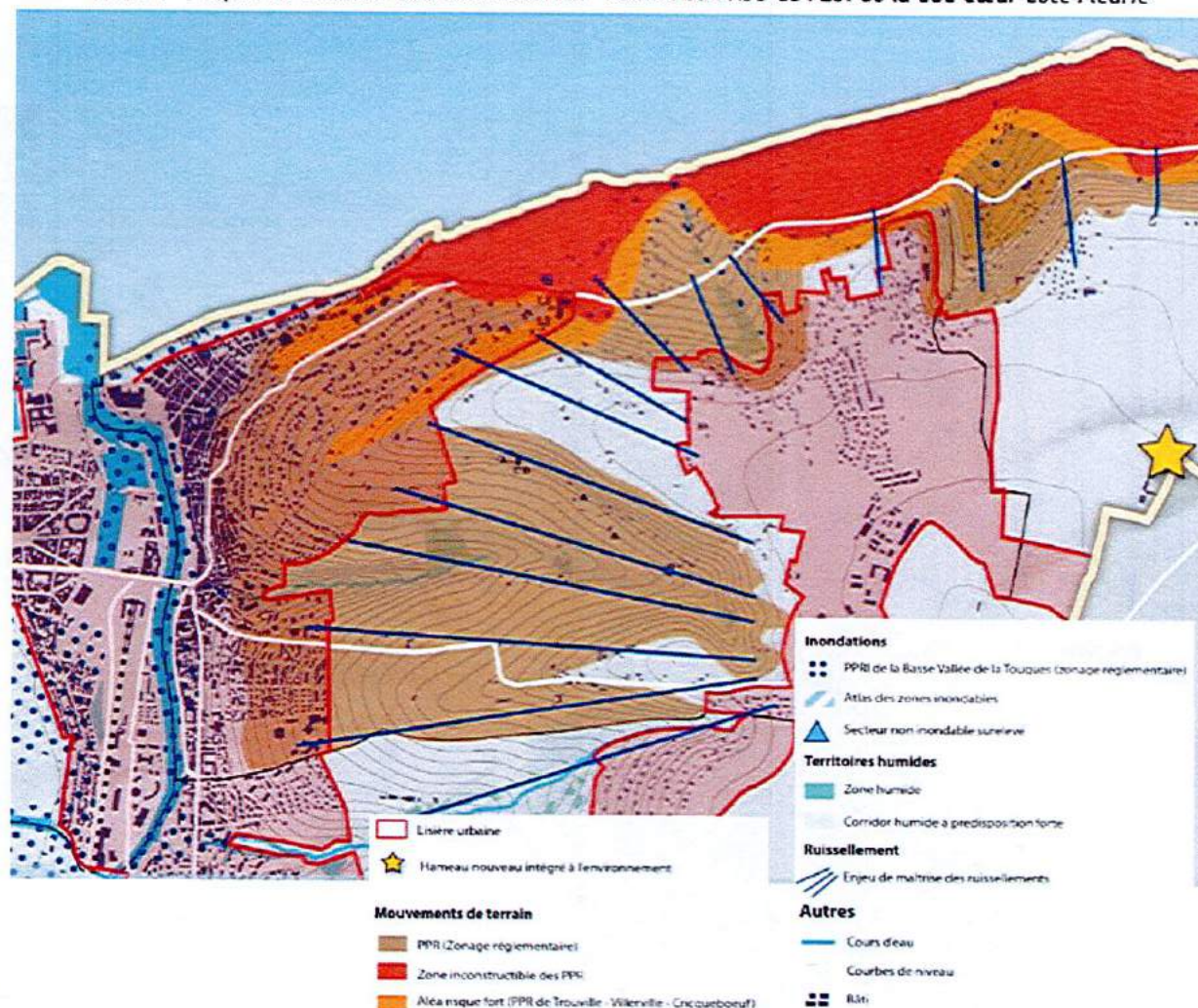
Les zonages sont donnés dans le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation).

Il est important de noter également les enjeux de maîtrise des ruissellements forts importants sur la commune.

Submersion marine

Ce risque impacte une très petite portion de la plage et de la vallée de la Touques. Il est bien plus conséquent sur la commune voisine de Deauville.

Carte 3 - Risques et données environnementales - extrait du PADD du PLUi de la CdC Cœur Côte Fleurie





DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNES DE TROUVILLE-SUR-MER, VILLERVILLE, CRICQUEBOEUF

PPR MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DES ALEAS

Planche 1

Echelle : 1/5000

Affaire n°0619

SEPTEMBRE 2007



LEGENDE

— Limite de commune

Aleas "Glissement de terrain, coulées de boue et fluage associés"

G1 : Alea faible

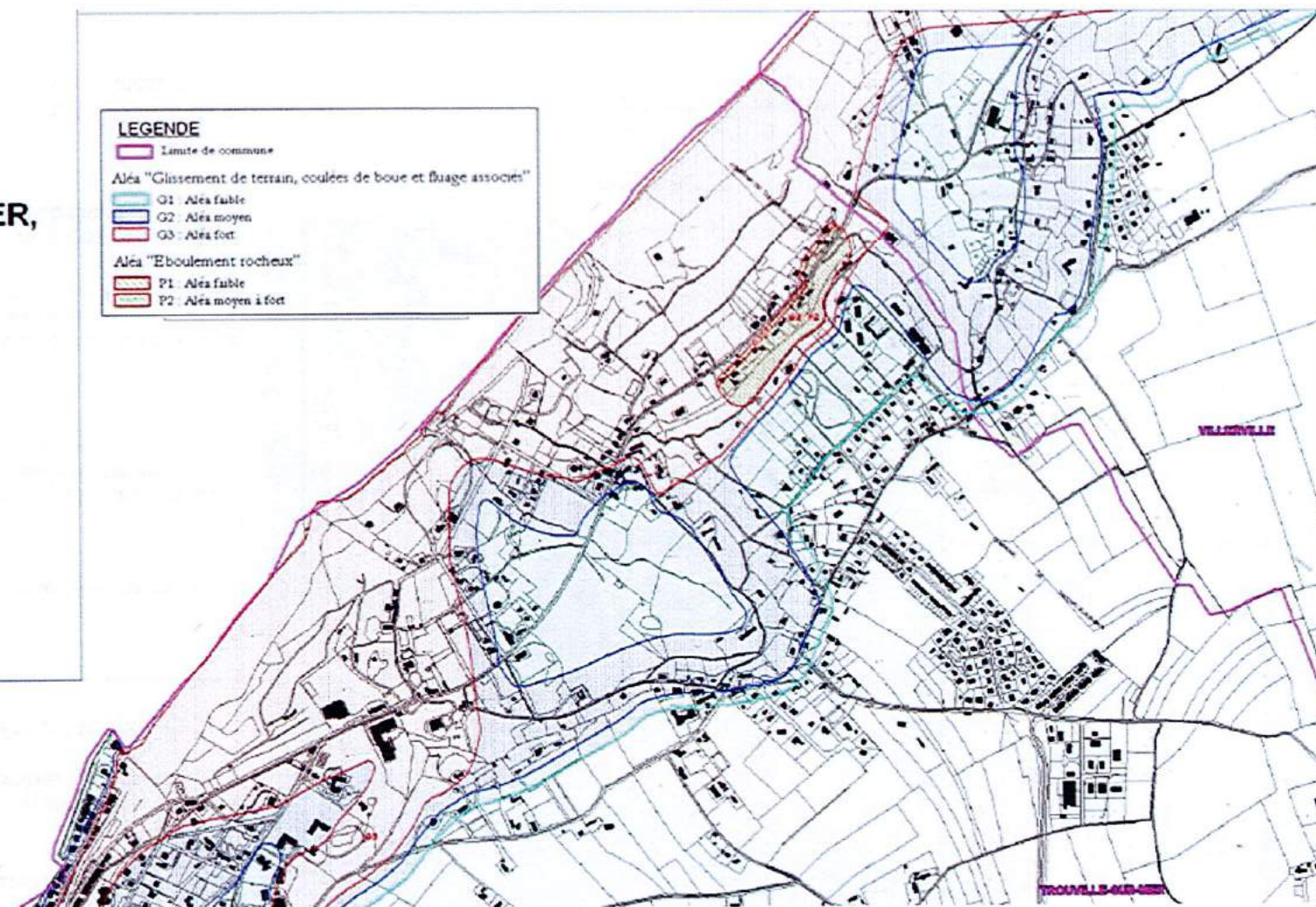
G2 : Alea moyen

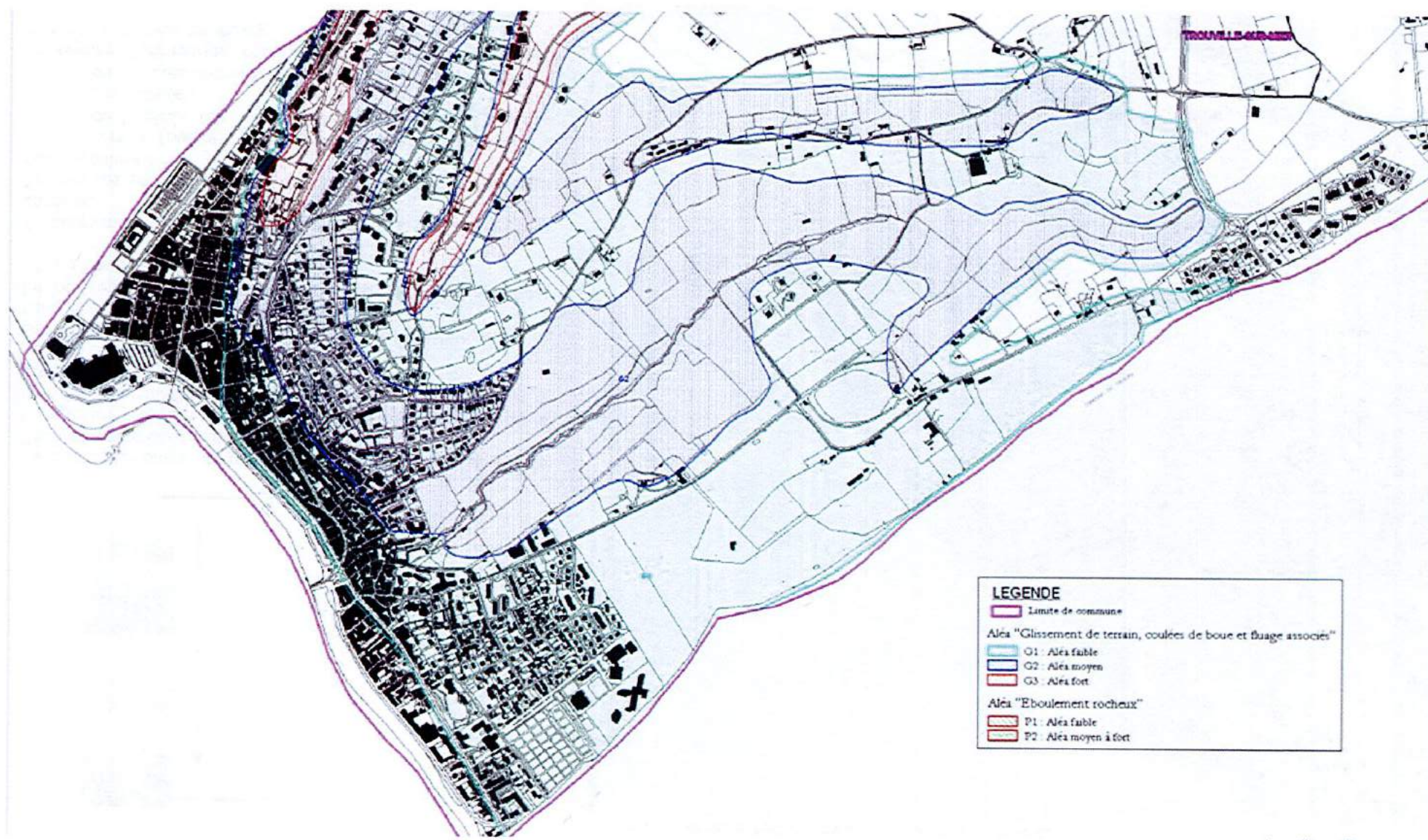
G3 : Alea fort

Aleas "Éboulement rocheux"

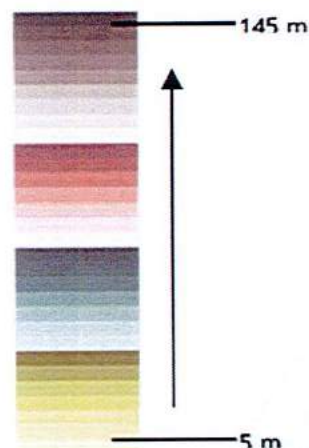
P1 : Alea faible

P2 : Alea moyen à fort





A.1.4 Relief et hydrographie



La carte ci-contre montre l'importance du relief et de l'hydrographie dans le paysage de Trouville. L'amplitude globale est de 148m, s'étalant du niveau de la mer jusqu'au plateau, le point le plus haut se situant à la Croix Sonnet.

Les talwegs sont profonds, les éperons proéminents, les franges du plateau nettement découpées. En contrebas, le replat correspond aux terrasses alluviales liées à l'embouchure de la Touques.

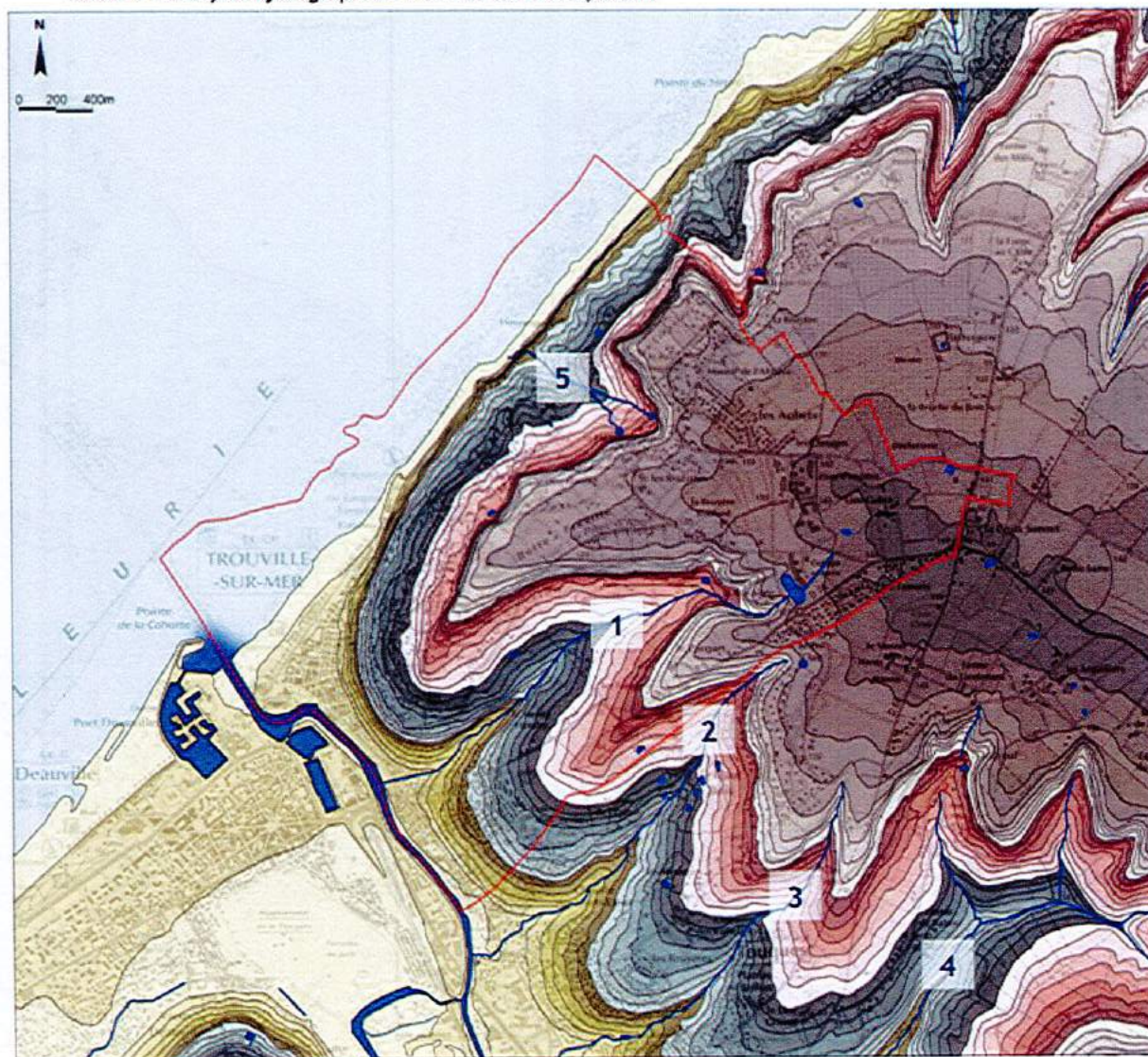
Plusieurs mares ou étangs sont implantées sur le plateau et les coteaux.

Des sources émergent du plateau se transformant en ruisseaux qui s'écoulent :

- vers la Touques : ruisseau de Callenville (1), ruisseau de l'Épinay (2), ruisseau des Valbasses (3), ruisseau des Ouis (4),
- ou directement vers la mer : ruisseau du Pisseux(5).

Le régime hydraulique est considéré comme à caractère torrentiel (coulées boueuses).

Carte 4 - Relief et hydrographie / Fond de carte Géoportail



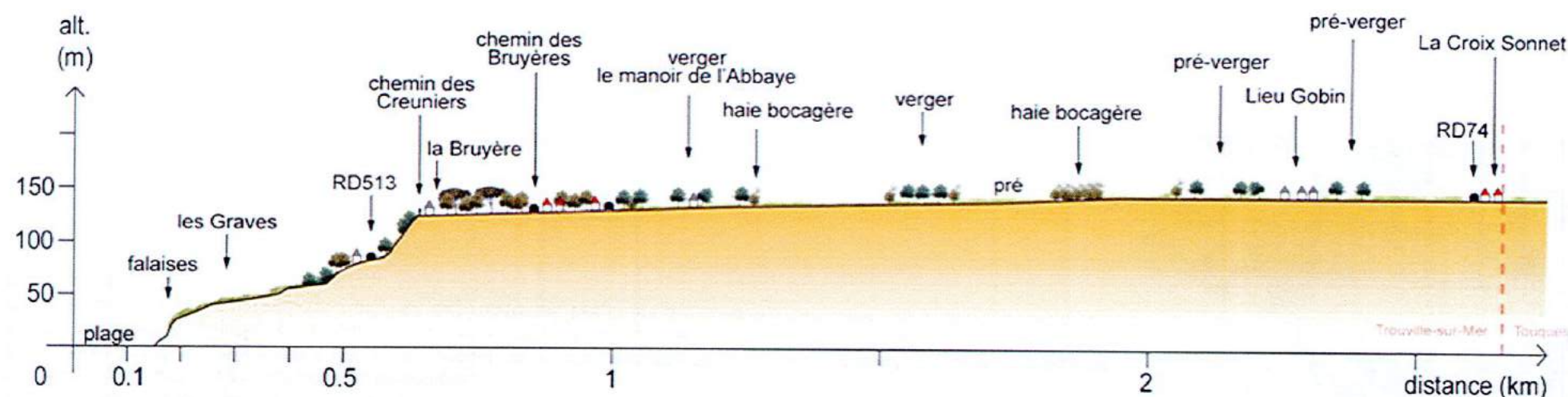
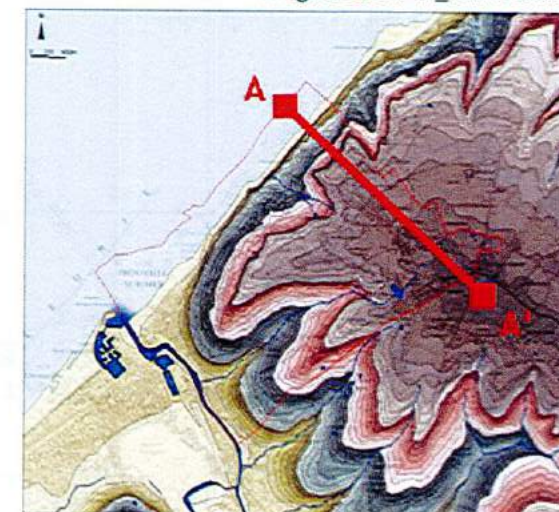
Coupe AA'

Des falaises de bord de mer au plateau agricole et urbanisé

Les falaises et le coteau qui constituent la frange ouest de la commune en lien avec le littoral montrent bien le contraste de la morphologie du terrain avec le plateau situé à l'arrière et qui présente un faciès relativement plat. Des habitations s'implantent au bord des reliefs abrupts pour profiter des vues sur le domaine maritime, tandis que les activités agricoles se concentrent sur le plateau, facilement exploitable.

Au fur et à mesure, l'urbanisation s'étire vers l'intérieur du plateau, en s'appuyant sur les villas implantées sur les rebords.

En cœur de plateau, les axes routiers principaux sont aussi sources d'implantation urbaine.



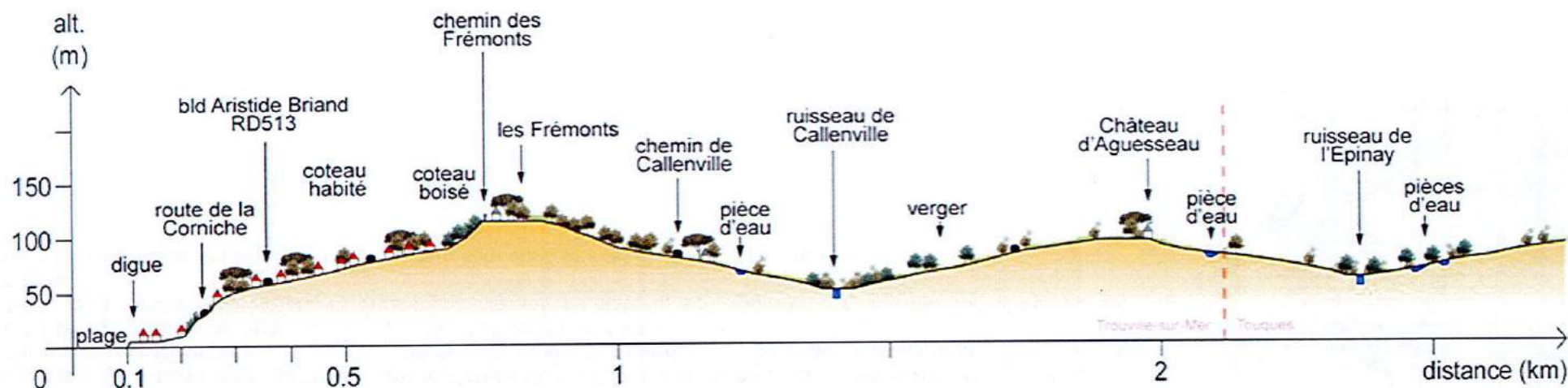
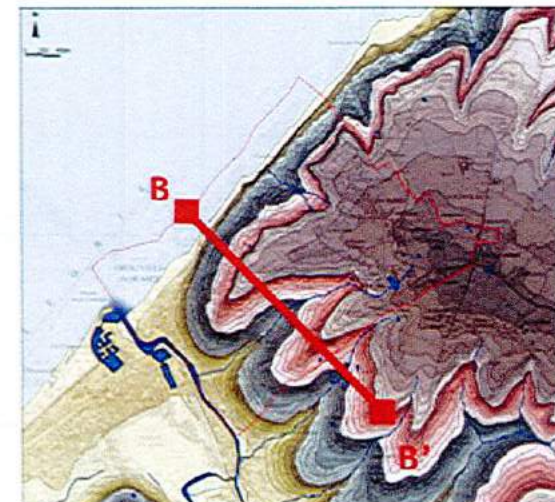
Coupe BB'

Du littoral aménagé aux vallons

Entre le haut du plateau et le littoral, les pentes les moins abruptes accueillent l'extension de l'urbanisation, les bords de mer étant déjà occupés par les villas. Les vues sur le littoral favorisent cette implantation.

Les reliefs les plus forts accueillent des boisements.

A l'arrière, le relief des vallons a limité l'implantation du bâti, restant constitué de fermes et de villas, manoirs ou châteaux situés en position dominante sur le territoire agricole. Les parcs arborés, les prés, les vergers occupent la majorité du territoire ainsi que les ripisylves des ruisseaux. Les cours d'eau forment le cœur des vallons, intimement liés à leur modelé.



A.1.5 L'occupation des sols

**Tissu urbain continu**

La ville ancienne et dense

**Tissu urbain discontinu**

Les extensions urbaines plus ou moins denses

**Prairies**

Surfaces enherbées denses, principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement.

**Zones agricoles hétérogènes**

Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants.

**Zone humide maritime**

Zone intertidale = étendues de sable ou de rochers généralement sans végétation, comprises entre le niveau des hautes et des basses eaux (= estran).

**Vergers (donnée Safer / PLUi 2009)**Majoritairement composés de pommiers sauvages / *Malus sylvestris* (depuis le 12^{ème} siècle) et situés sur les coteaux ou les parcelles faiblement exploitables. Pré-vergers : pâtures complantées de pommiers (pâturage et culture).

La trame végétale qui vient se superposer avec les occupations de sols décrites précédemment est composée :

- **de boisements**

À proximité des châteaux, manoirs et grandes propriétés domaniales, sur les versants abrupts des coteaux, sur les falaises littorales.

- **de haies bocagères**

En accompagnement des prairies, de façon moins dense sur le plateau, plus ou moins conservées au contact de l'urbanisation récente.

Carte 5 - Occupation des sols - Sources Corine Land Cover 2006 et Safer / PLUi 2009



A.2 Patrimoine géographique

A.2.1 L'influence relief / géologie / orientation

L'estuaire de la Touques est un site d'installation privilégié qui ouvre sur la mer et sur la terre par voie fluviale et terrestre.

Les autres implantations de villages recherchent une position en belvédère sur un vallon (apport d'eau potable). Hennequeville se place en bordure de plateau à côté d'un cours d'eau. Les domaines et châteaux choisissent des points hauts de part et d'autre des vallons. Ces situations permettent d'avoir un domaine complet (terroir complet : parc, pâturage, champs cultivés et position dominante de la construction).

La ville de Trouville est en partie construite sur la plaine alluviale.

La carte de Cassini ci-contre indique la présence de ces marais sur l'autre rive de la Touques, coté Deauville et dans le fond de vallée plus en amont du fleuve

La forêt de Saint Gatien vient border la commune de Trouville-sur-Mer sur sa façade Est.

La partie haute du plateau n'est pas habitée.

Carte 6 - Carte de Cassini - Source Géoportail



Carte 7 - Carte d'Etat-major - Source Géoportail



Le domaine agricole cultivé est situé en sommet de plateau et vient progressivement prendre la place de la forêt.

La place entre pâturage, verger et culture s'adapte au terrain suivant les pentes, la qualité agronomique des sols, la présence de l'eau...

Ainsi, les fonds de vallons sont réservés à l'élevage, sur les pentes on trouve les vergers et sur le plateau les cultures.

L'espace agricole est aussi composé ou partiellement découpé en grandes propriétés avec des espaces de loisirs associés aux villas et châteaux.

Progressivement les marais sont assainis ce qui permet le développement de la ville le long de la Touques.

Le déploiement de l'habitat, villégiature ou habitat permanent remonte vers le plateau. Il suit les axes de déplacements.

A.2.2 Implantation géographique de l'habitat

Au fil du temps, les choix d'implantation évoluent. Initialement ils visaient une position prestigieuse ou pratique à la jonction de territoire et de voies de communication. Après-guerre, l'extension urbaine prend de l'ampleur et suit d'autres intérêts.

Tout d'abord, la périphérie de la ville est colonisée pas de l'habitat et des équipements collectifs (assez consommateurs d'espaces) associés. Ce développement de l'urbanisation gagne les pentes du coteau.

Les abords des grands domaines et châteaux des vallons sont rarement rejoints par l'urbanisation. En revanche les maisons de villégiature continuent à se construire sporadiquement sur les terrains donnant sur la mer (Parc d'Hennequeville, par exemple).

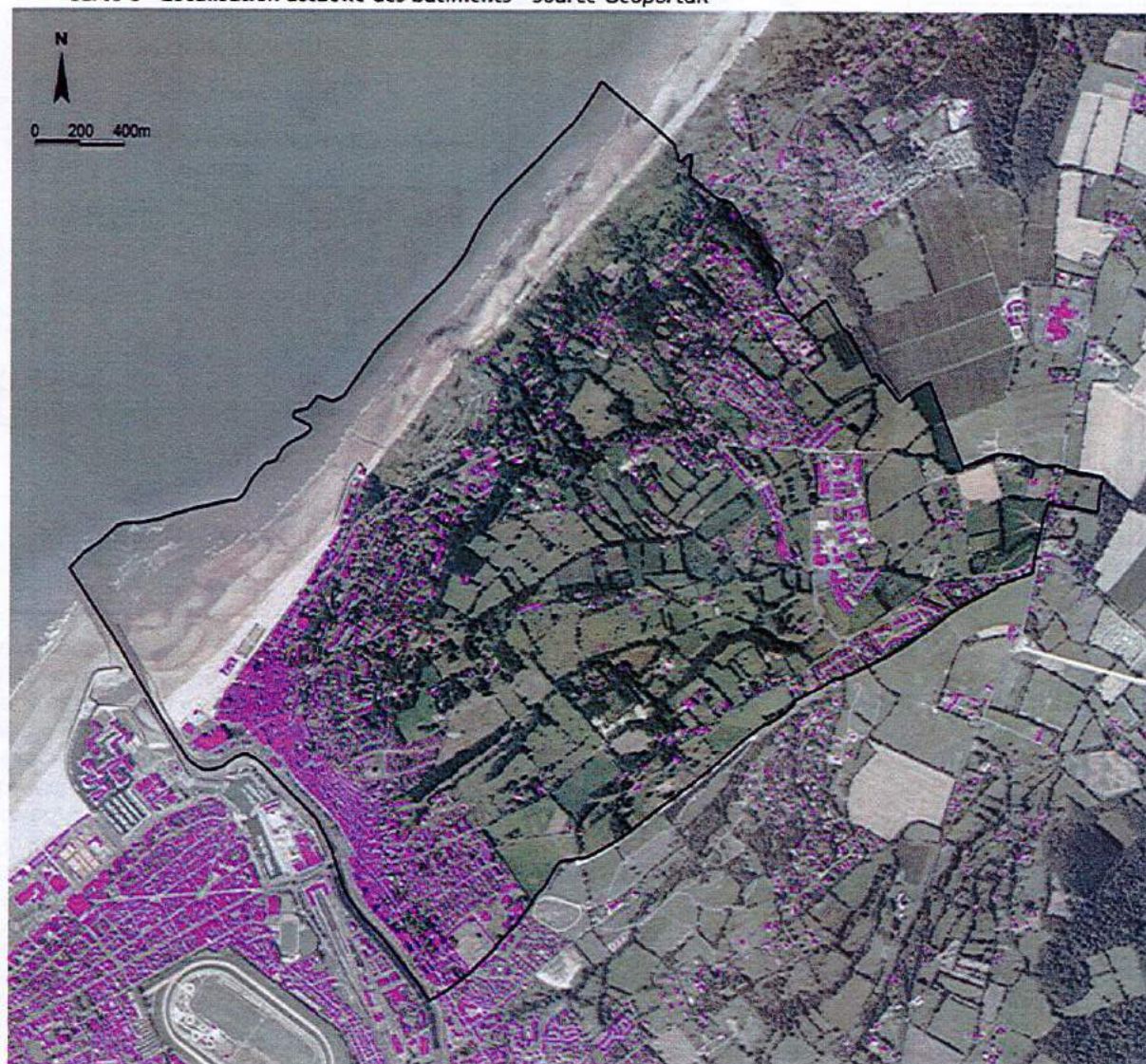
En revanche c'est le plateau qui, in fine, devient le site le plus accueillant pour l'urbanisation récente et actuelle. Les contraintes géographiques et géologiques ne laissent que cette opportunité pour porter les projets.

Le tissu urbain change. En limite de ville (faubourg ou péri urbanité) on trouve les opérations d'ensemble, qui créent des quartiers homogènes et peu personnalisés, et des bâtiments collectifs accompagnés des bâtiments collectifs (principalement les écoles, équipements sportifs...). Et la même chose se produit sur le plateau.

La photo aérienne ci-contre, où les bâtiments sont surlignés en violet est très parlante.

La comparaison entre le tissu urbain ancien de la ville et les opérations récentes à l'est de la commune (Les Aubets, la Bruyère Boulard) est particulièrement représentative de deux grandes périodes de constructions.

Carte 8 - Localisation actuelle des bâtiments - Source Géoportail



A.3 Perceptions de la ville et de son territoire aujourd'hui

A.3.1 Contextes administratif et socioéconomique du territoire

Située le long de la Côte Fleurie, à 51 km au Nord-Est de Caen (Préfecture), à 30 km au Nord de Lisieux (SP), et en conurbation avec Deauville et Touques, la commune de Trouville-sur-Mer fait partie de la Communauté de Communes « Cœur Côte Fleurie » depuis 2002, qui est constituée de 11 communes (Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Pierre-Azif, Touques, Tourgéville, Trouville-sur-Mer, Vauville, Villers-sur-Mer et Villerville). La population de cet EPCI s'élève à environ 21 000 habitants (en 2011) pouvant atteindre 120 000 habitants lors des périodes estivales, sur un territoire de 6 906 hectares (soit une densité variant de 300 hab/km² à 1 700 hab/km²).

Bien desservie par les moyens de transport (individuels ou collectifs) la Communauté de Communes se situe à proximité de l'autoroute A13 (reliant Paris à Caen) avec une branche de raccordement (A132) prolongée par la D677, et, la gare SNCF de Trouville-Deauville permet de rejoindre Paris ou Caen en TER. Ces voies de dessertes favorisent les déplacements intra et inter régions et désenclavent les communes excentrées de la Côte Fleurie.

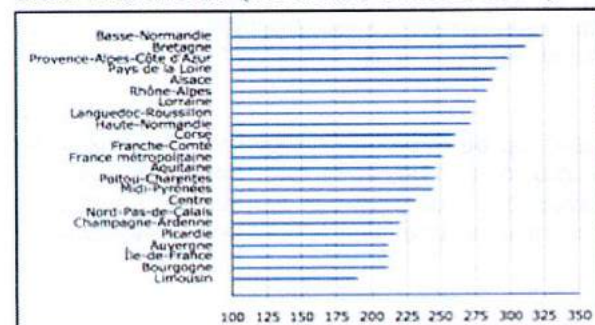
Forte de ce caractère attractif pour la villégiature, mais sujette à des expansions urbaines en devenir, la Communauté de Communes s'est dotée d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dès la fin de 2012 qui, après 3 ans de travail et 9 recours contentieux jugés au TA en Juillet 2014, a pu être définitivement opérationnel fin 2014.



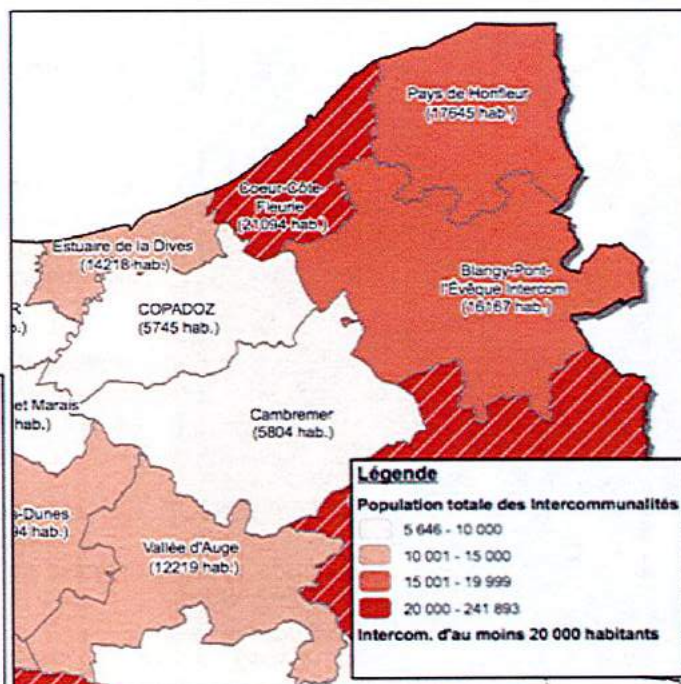
Carte 9 - Cœur Côte Fleurie

La Basse Normandie a connu la plus forte hausse (en France) de la population âgée d'au moins 75 ans entre 1968 et 2011 (Insee, Saphir RP 1968 à 2011). La communauté « Cœur Côte Fleurie » n'échappe pas à ce phénomène de vieillissement de la population puisque, en 2011, les personnes de 60 ans ou + représentent plus de 37% de la population totale de l'EPCI.

Enfin, la répartition entre résidences principales et résidences secondaires est passée de 1 à 2,5 entre 1968 et 2011 (6152/5971 à 10602/25836).



Carte 12 - Hausse de la population de + de 75 ans entre 1968 et 2011 (base 100 en 1968)



Carte 11 - Population des intercommunalités du Nord Calvados - CG14



Carte 10 Voies de communication du Nord Calvados - CG14

A.3.2 Spécificité sociodémographique de Trouville-sur-Mer

L'analyse de la courbe d'évolution de la population, depuis 1793 jusqu'à nos jours, fait ressortir les caractéristiques historiques de l'évolution de la ville.

Jusqu'en 1847, la population croît régulièrement de 50 habitants par ans.

En 1847, la commune de Hennequeville est regroupée avec celle de Trouville, ce qui accroît artificiellement la population de cette dernière lors du recensement de 1851 (+1 020 habitants d'Hennequeville). Pendant la période d'expansion de la ville, de 1851 à 1886, la population de Trouville passe de 3 500 à 6 308 habitants, soit un taux d'accroissement de près de 80% en 35 ans ! C'est le moment charnière ou Trouville passe d'un village de pêcheurs et d'agriculteurs à une ville de villégiature recherchée.

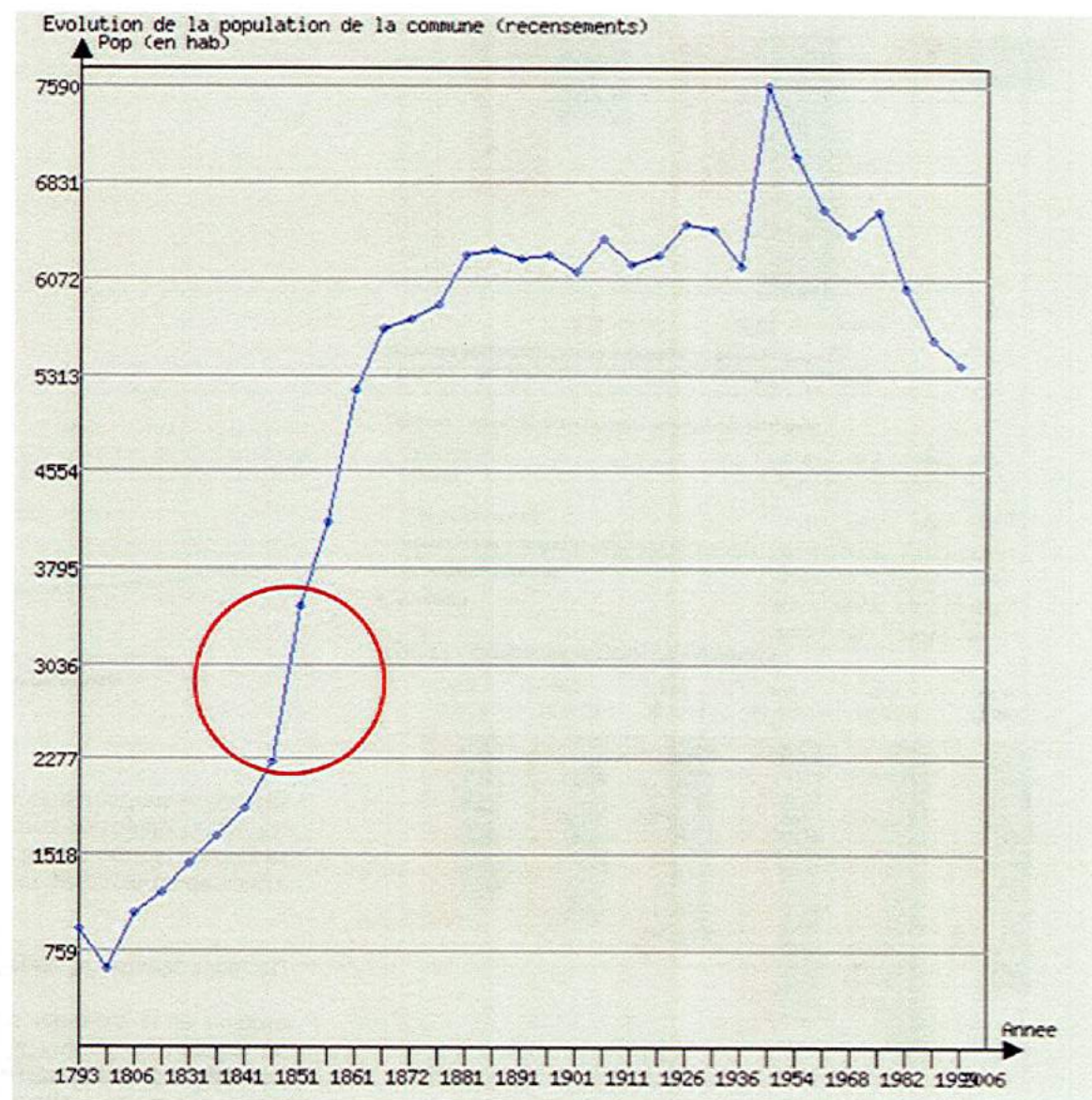
De 1886 à 1936 la courbe d'évolution se stabilise et le nombre d'habitant reste stable autour de 6 300. Seul le recensement de l'année 1946 totalise un nombre d'habitant jamais égalé (7 585) dans l'histoire de la commune.

A partir de cette date, malgré un regain en 1975, la courbe d'évolution se résorbe petit à petit pour atteindre en 2011 le chiffre de 4 789 habitants (INSEE 2011).

Il apparaît ainsi clairement que l'augmentation de la population pendant la seconde moitié du XIX^e siècle a induit une densification et une expansion urbaine très forte qui ont modelé la physionomie de la ville.

autre	1841	1 887	1876	5 886	1911	6 190	1962	6 622
1793 938	1846	2 267	1881	6 263	1921	6 262	1968	6 429
1800 628	1851	3 504	1886	6 308	1926	6 514	1975	6 618
1806 1 072	1856	4 163	1891	6 243	1931	6 465	1982	6 008
1821 1 236	1861	5 200	1896	6 264	1936	6 182	1990	5 607
1831 1 464	1866	5 694	1901	6 137	1946	7 585	1999	5 411
1836 1 673	1872	5 761	1906	6 401	1954	7 040	2006	

Carte 14 - Recensement de la population de Trouville - EHESS - LDH



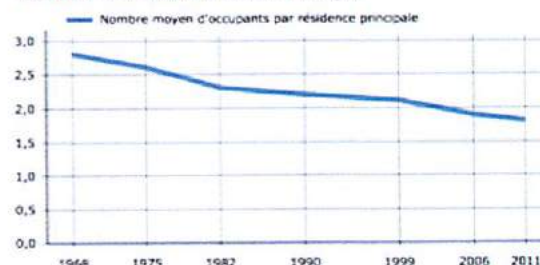
Carte 13 - Graphique de la population de Trouville - EHESS - LDH

L'analyse des dernières statistiques de l'INSEE concernant les recensements montre une légère évolution positive des personnes de plus de 60 ans, alors que les autres tranches d'âge sont stables. Comme dans beaucoup de ville de l'Ouest et du Sud de la France, le nombre de retraités représente près de la moitié des personnes référentes des ménages et le nombre d'agriculteur est très faible.

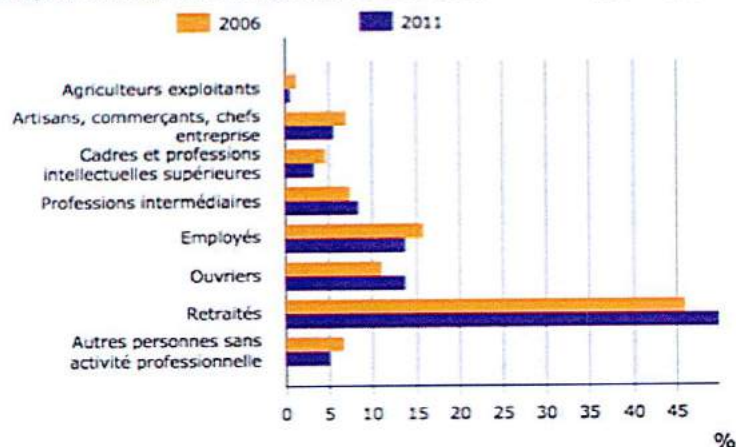
En ce qui concerne la taille des ménages, elle ne cesse de décroître depuis les années 1968, et, là aussi, c'est une constante statistique de la France.

Enfin, le tableau comptabilisant le nombre de résidences principales et secondaires démontre que Trouville-sur-Mer conserve son attrait de ville de villégiature car le nombre de résidences secondaires (64,70 % en 2011) est bien supérieur au nombre de résidence principale (31,20 %), et que l'évolution va en s'accroissant, même si la part des nouvelles constructions a été très faible ces dernières années.

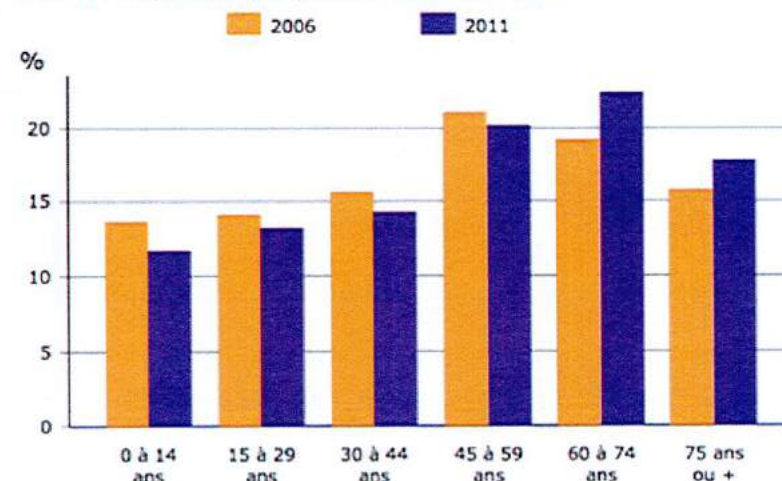
FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

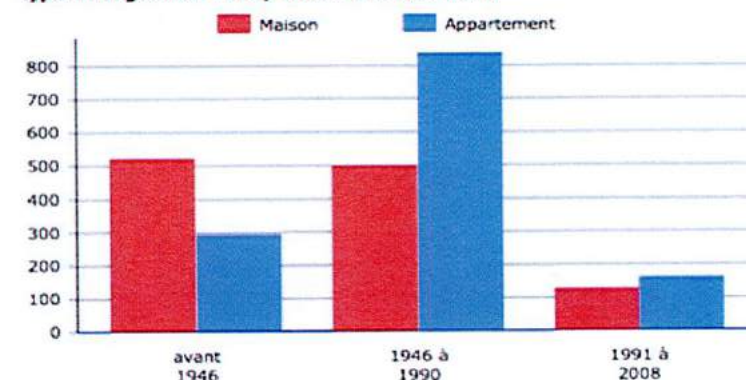


LOG T2 - Catégories et types de logements

	2011	%	2006	%
Ensemble	8 397	100,0	8 110	100,0
Résidences principales	2 618	31,2	2 582	31,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	5 434	64,7	5 159	63,6
Logements vacants	345	4,1	369	4,6
Maisons	2 826	33,7	2 733	33,7
Appartements	5 544	66,0	5 289	65,2

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

LOG G1 - Résidences principales en 2011 selon le type de logement et la période d'achèvement



B - L'HISTOIRE

B.1 Les débuts du peuplement

B.1.1 Les indices d'implantations néolithiques

Même si, sur la commune de Trouville, il n'a pas été encore possible de mettre à jour des traces d'occupations néolithiques, le territoire proche possède un menhir au lieu-dit la Bergerie sur la commune limitrophe de Villerville. Reconnu depuis la fin du XIX^e siècle, la pierre levée est un conglomérat de silex soudé par un ciment siliceux. Elle mesure près de 2,50 m de haut. Deux autres mégalithes de plus petites tailles étaient dressés à proximité dans un même alignement. Le premier a été dégagé des cultures et gît, à moitié enseveli, près des bâtiments de la ferme. Le deuxième, vers le sud, distant d'environ 700 m est renversé dans un pâturage au lieu dit "Lieu Gobin". Ces menhirs pourraient marquer le parcours ancien d'une voie néolithique allant du gué de Touques à Cricquebœuf par le Mont-Poulain. La Pierre de la Bergerie présente beaucoup de similitudes de taille, de nature et d'aspect avec la Pierre Tournante qui se trouve à environ 50 km au sud, à Livarot.

Une station d'époque néolithique a été identifiée à proximité du menhir et elle est décrite par G Romain dans un des bulletin de la Société Normande d'Études Préhistoriques (1893-1968).

« ...On y a trouvé des lames, perçoirs, tranchets, ciseaux, grattoirs, nucléus, percuteurs et pointes de flèches. La pointe de flèche paraît merveilleusement soignée, ainsi qu'un certain nombre de pointes de silex de différentes dimensions ; quant à la hachette polie, il n'en a été trouvé que deux fragments.

La matière employée pour la confection de l'outillage, est d'abord le silex, provenant de l'argile à silex et du crétacé moyen, puis l'ouvrier primitif s'est servi de ces gros blocs, masses siliceuses de nature geysérienne, qu'on rencontre justement au bas de la côte, c'est-à-dire dans la petite falaise corallienne et kiméridgienne d'Hennequeville à Trouville, et qu'on a désignés sous le nom de Roches Noires. Il est même très curieux d'observer que les outils fabriqués avec le silex sont de couleur jaune, tandis que ceux taillés dans la roche geysérienne ont conservé leur couleur grise, patines en brun... »

Le même auteur, en 1899, décrit une deuxième station sur le mont Canisy.

La présence de ses traces ténues d'occupation des crêtes par les premiers occupants de l'époque néolithique démontre que le territoire fut un lieu d'implantation précoce malgré le peu d'objets qui ont été découverts dans cette partie de la Basse Normandie. Ailleurs, la présence d'objets en plus grand nombre permet de lancer des diagnostics archéologiques, voire des fouilles archéologiques préventives.



Figure 15 : Menhir de la Grosse Pierre - Lieu-dit « La Bergerie » - Commune de Villerville, et matériel lithique de la station néolithique à proximité (in Bulletin de la Société Normande d'Études Préhistorique - Article de Georges ROMAIN - Source Gallica)

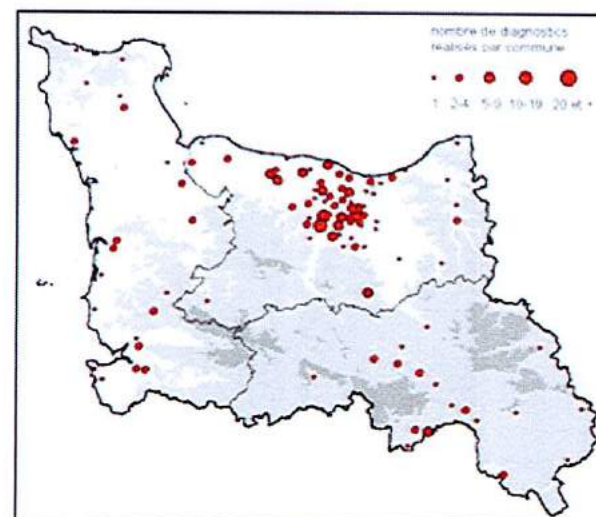


Figure 16 : Nombre de diagnostics archéologique effectués par commune entre 2002 à 2005 dans la Basse Normandie - Source : DRAC - SRA - Rapport au parlement

B.1.2 Les Gallo-romains ?

Les archives, les érudits du XIX^e siècle, et même les premiers cartographes ne représentent pas d'installation Gallo-romaines à l'embouchure de la Touques. Il semble même que les traces et les représentations des voies de communication Romaines ou Gallo-romaines sont relativement éloignées des côtes Trouvillaises.

Même si la région de Caen pouvait être très peuplée et accueillante pour les peuplements antiques, il n'a pas été possible, encore de nos jours, de mettre en évidence des traces formelles de l'occupation Gallo-romaine dans les environs de Trouville.

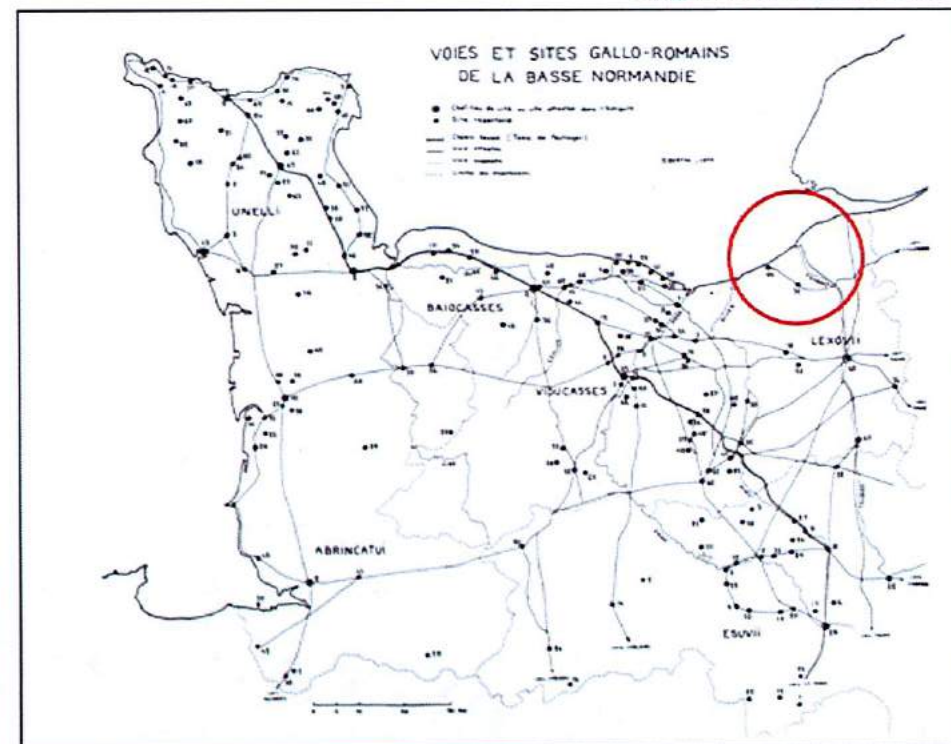
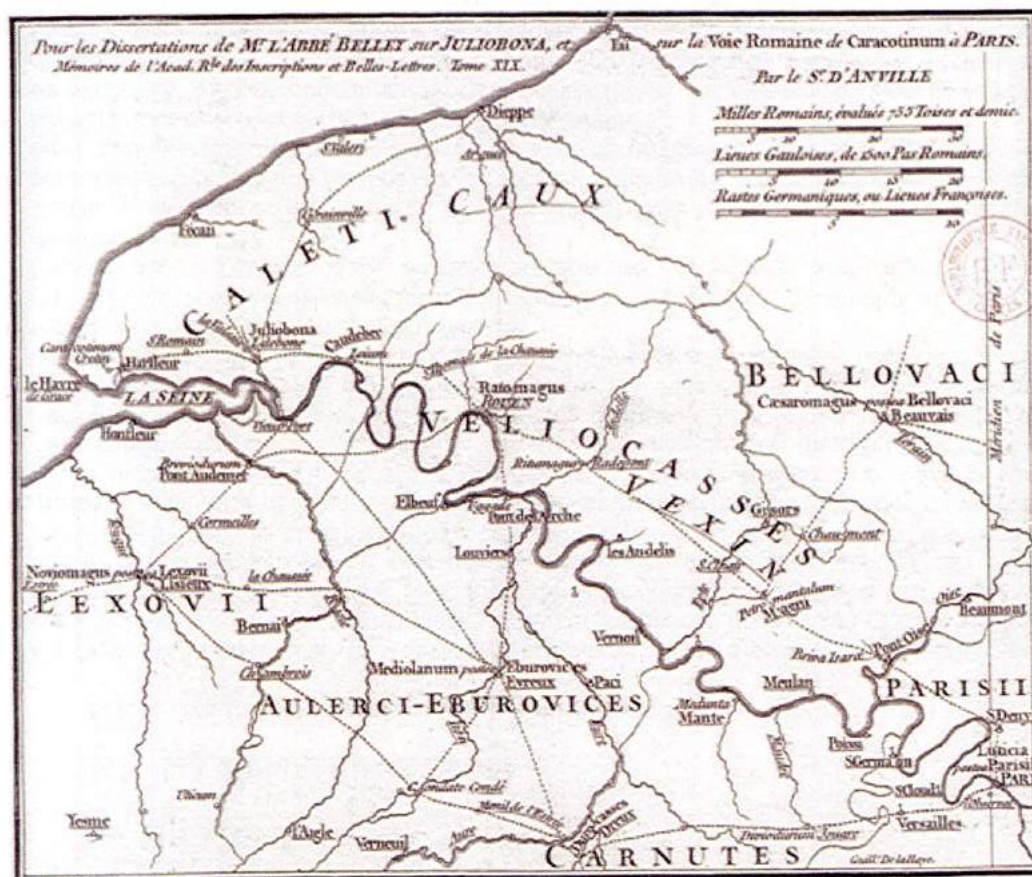


Figure 18 : Carte extraite de « Introduction à une étude de l'époque gallo-romaine en Basse-Normandie : carte de répartition des voies et des sites gallo-romains de Basse-Normandie », Dominique Bertin, Annales de Normandie - 1975 - Volume 25-2 - pp 67-74.

Dans la carte ci-dessus qui recense les sites de l'époque Gallo-romaine, l'auteur indique au n° 64 des vestiges de « sépulture, briqueterie » à VILLERS-SUR-MER.

Figure 17 : Anville (Jean-Baptiste Bourguignon d') 1697-1782 & Delahaye (Guillaume-Nicolas) 1727-1802. Pour les dissertations de M. l'abbé Belley sur « Juliobona et la voie romaine de Caracotinum [Cretin, (Seine-Inférieure)] à Paris... » par le Sr d'Anville & Guill. Delahaye. [1744] - Source Gallica - bnf

B.1.3 Époques médiévales

Les principales mentions des lieux de la région, après l'an 1000, concernent particulièrement les villages situés à l'intérieur des terres. Dès les 11^e et 12^e siècle, le village de Touques et le château de Guillaume le Conquérant (Bonneville-sur-Touques), ainsi que les églises de Touques et le prieuré de Saint-Arnould sont mentionnés dans les archives. Territoire de débarquement, de refuge, de havre, l'embouchure de la Touques, tantôt Française, tantôt Normande, sera une des « portes » du Royaume de France. Jusqu'à la fin du 16^e siècle le château de Touques accueillera les rois Normands et Français (Henri 1^{er} et Henri 2, Richard Cœur de Lion, Jean-sans-Terre, Henri V d'Angleterre et même François 1^{er} qui y fera un bref séjour en 1545). Lieu de résidence des rois en transit, le port de Touques en raison de l'ensablement de l'embouchure de la Touques perd petit à petit son intérêt stratégique et le village de Touques son hégémonie locale, malgré la présence de riches salines. En effet, il semble que le delta séparant les éminences de Trouville et de Deauville ait été occupé dès le XIII^e siècle par des salines exploitées au nom des Evêques de Lisieux jusqu'à la fin du XVI^e siècle, puis, en partie au nom du Roi jusqu'à la fin du XVIII^e siècle¹.

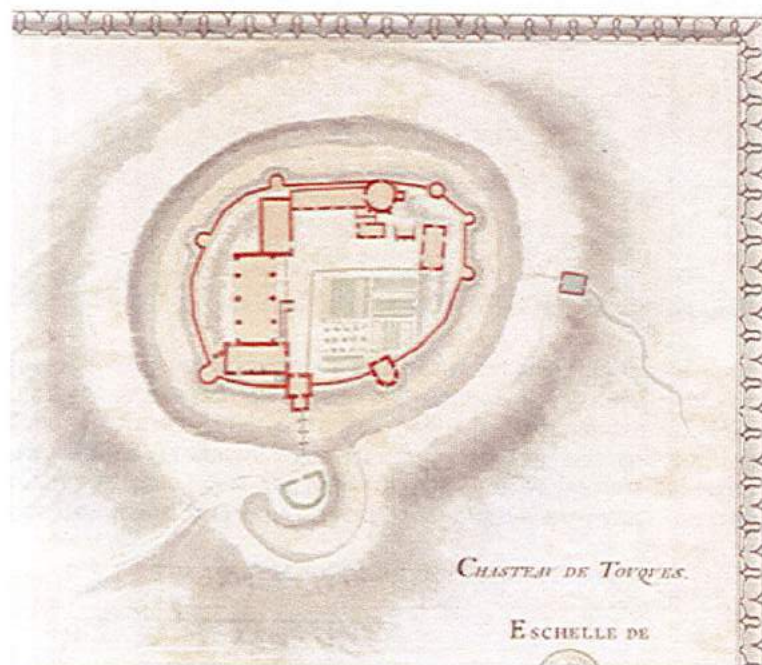
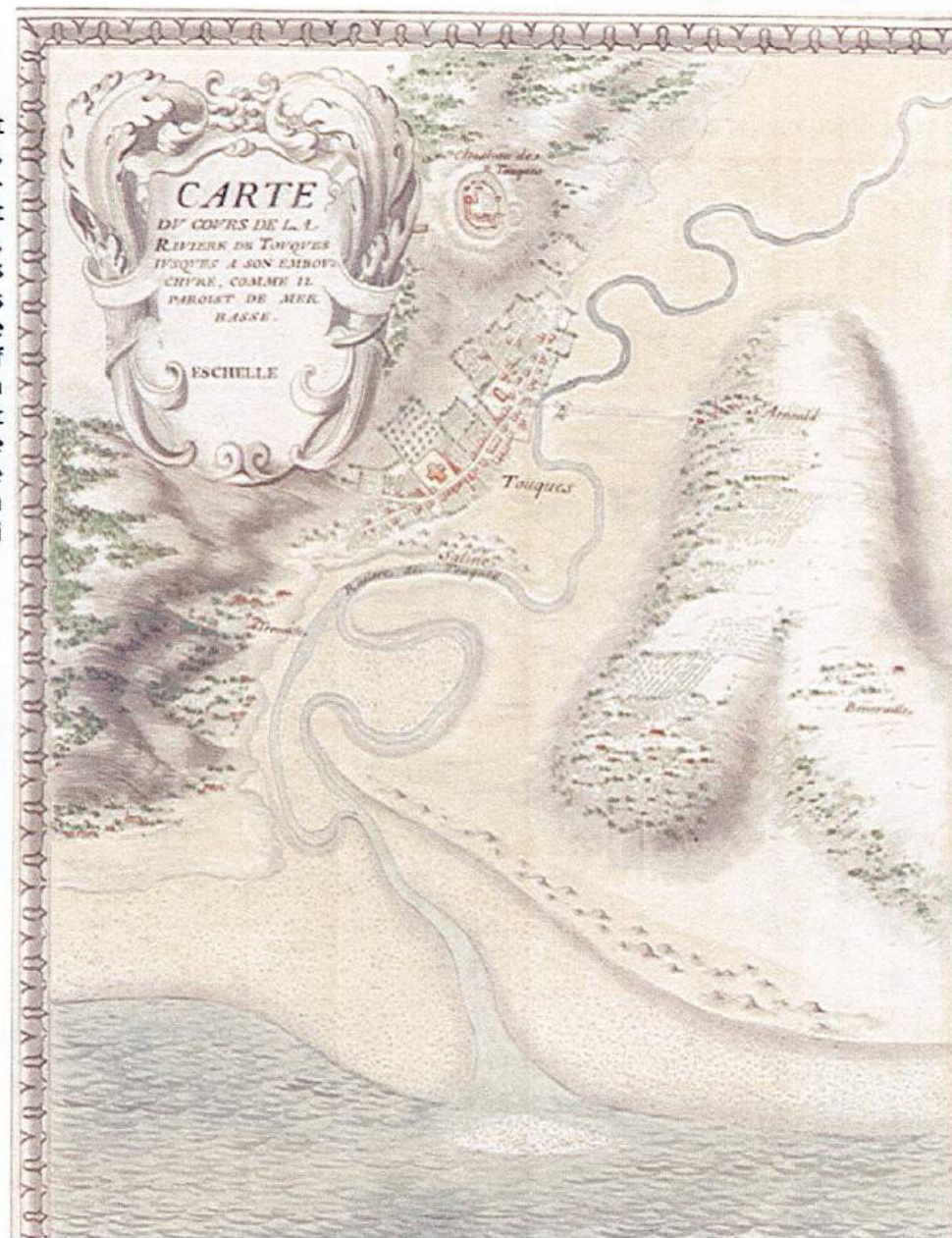


Figure 19 : Sainte Colombe (hydrographe). Recueil des cartes topographiques des côtes maritimes de Normandie, depuis Tréport jusque à Cherbourg avec les plans particuliers. 1678. Source : Gallica - Bnf

A Gauche : le château de Guillaume le Conquérant

A droite le plan de la ville de Touques



¹ In « Les salines de Touques » - M. GILBERT - Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie 1888-1891 -

B.2 XVIIe - XVIIIe siècle

B.2.1 Les 1ères représentations cartographiques du site

Dès le début du XVIIe siècle, les premières cartes du territoire sont levées et restituées. Les noms des villes et des villages les plus importants sont mentionnés. Le hameau de Trouville, trop petit, n'apparaît pas sur ces représentations à grande échelle. Sur la carte ci-contre Deauville est baptisé Beauville et dans la carte ci-dessous, la position du village de Touques est erronée, alors que le hameau actuel de Hennequeville est mentionné à la position géographique de Trouville...

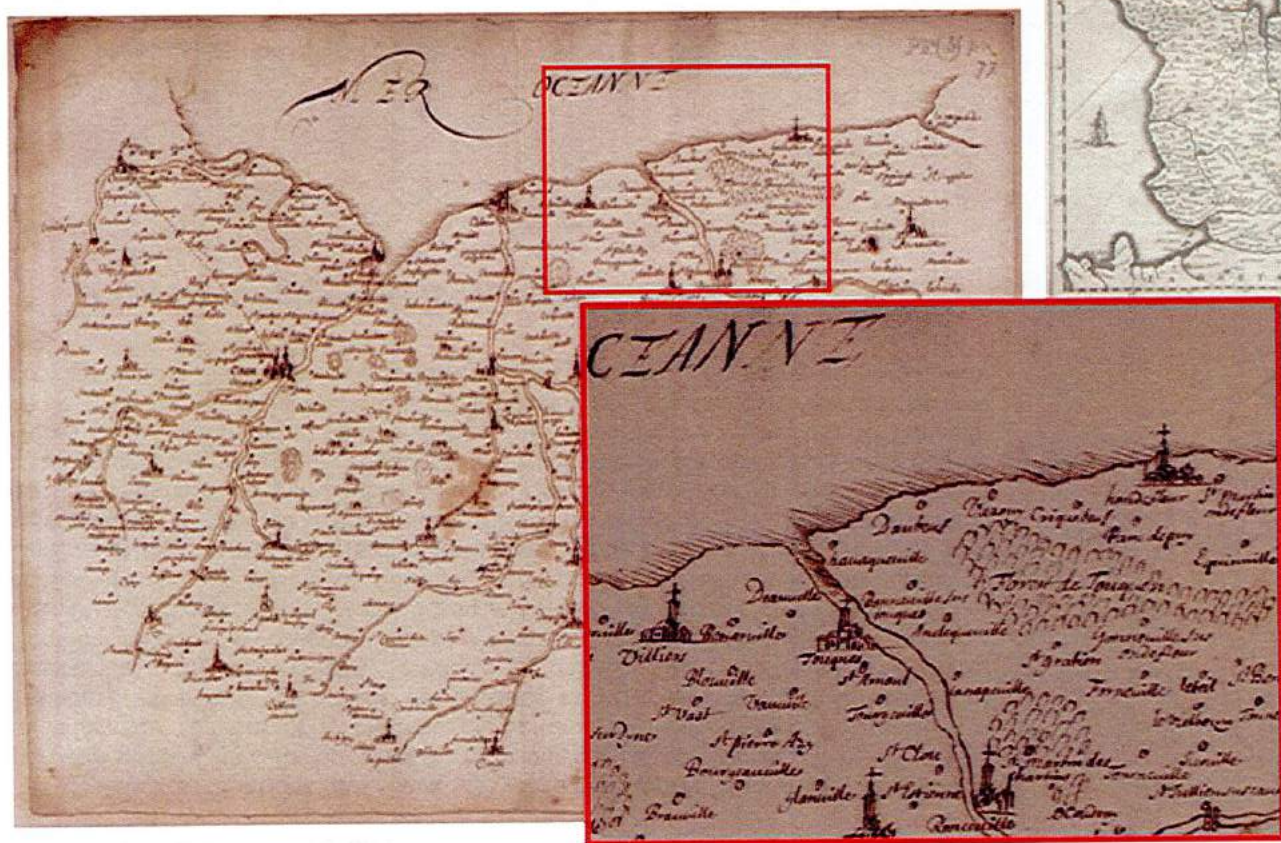


Figure 21 : Partie de la Normandie, comprise entre les rivières de Rille et de Seulles. 1 : 180 000 environ. [ca 1600] - Gallica / Bnf

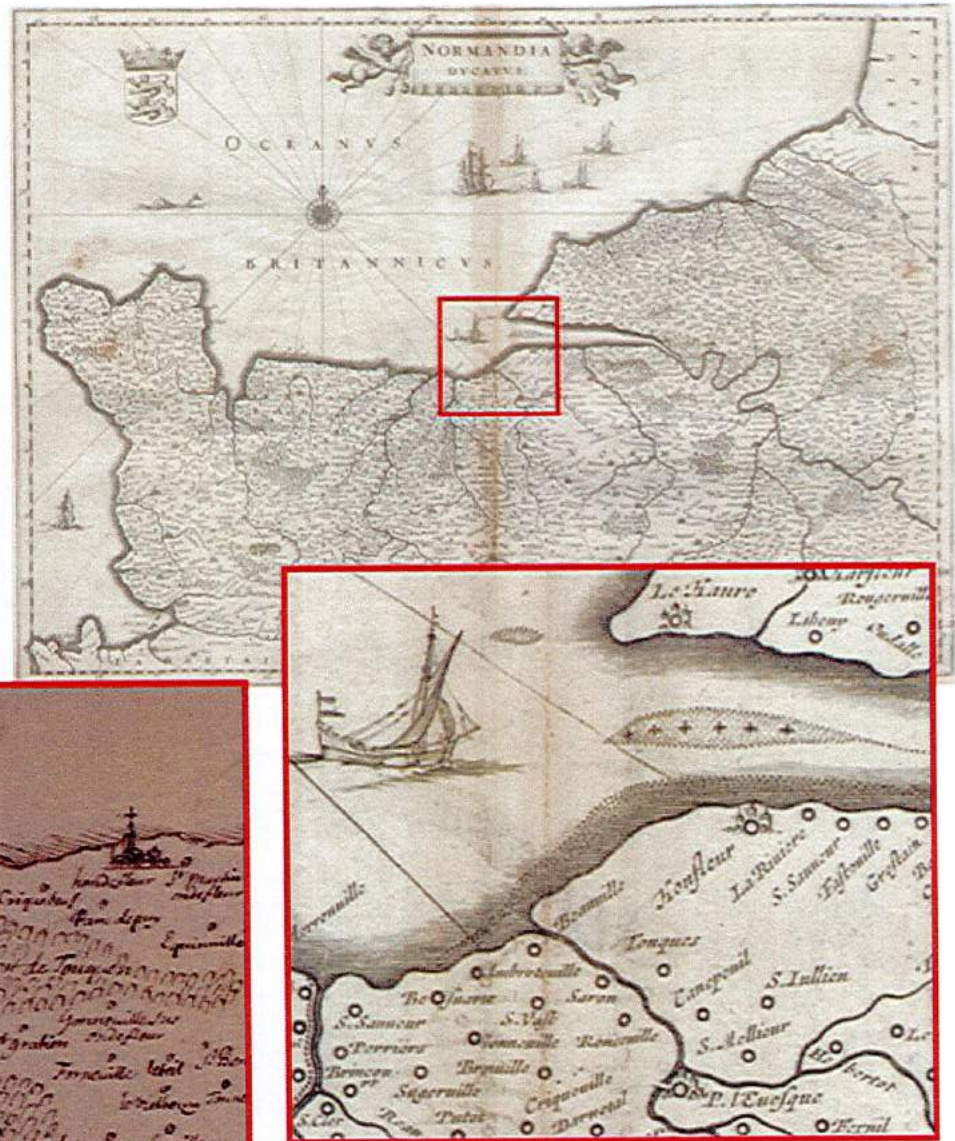


Figure 20 : Normandia ducatus [GE BB 565 (10, 180)]. Vers 1600 - Gallica / Bnf

Figure 23 : Description des Costes marines de Picardie et Normandie, montrant la vraye situation de toutes les Rivières, Rades et Havres entre Calais et les Casquettes, aussy tout ce qu'on peut rencontrer la environ, et de quoy on se doit garder, de nouveau émendé et corrigé en plusieurs lieux. 1608]. - Gallica / Bnf

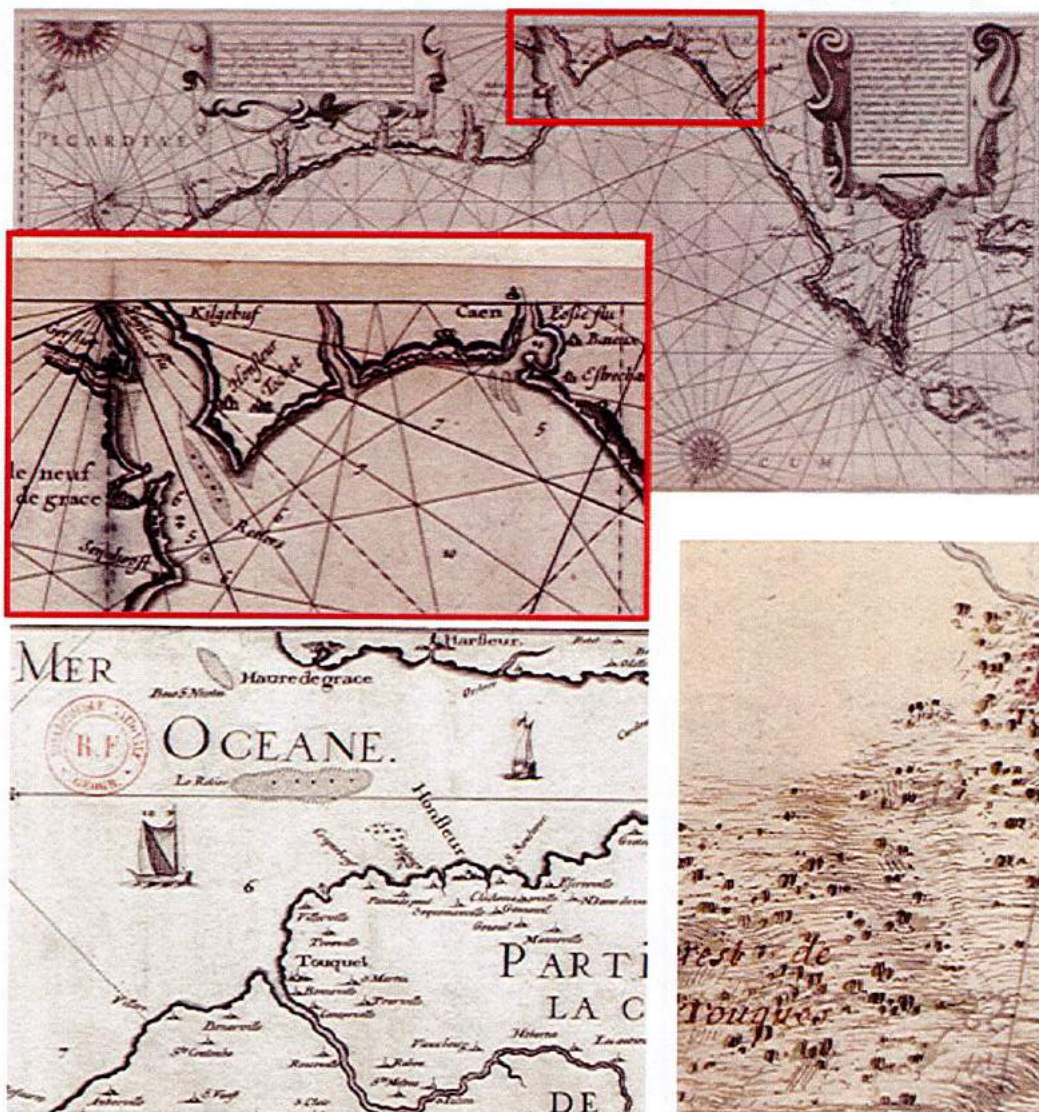


Figure 25 : Tassin / Christophe / 0150. Carte générale de toutes les costes de France / 6 Partie de la coste de Normandie / [Tassin]. [1634] - Gallica / Bnf

Figure 22 : Sanson / Nicolas / 1600-1667 / 0070. Duché et gouvernement de Normandie / par N. Sanson d'Abbeville, ... 1650. - Gallica / Bnf



Figure 24 : Sainte Colombe / de / 16...-16... / hydrographe / 0150. Carte des costes d'une partie de la Basse Normandie depuis le Havre de Grace jusqu'à Brévan.... 1679 - Gallica / Bnf



Figure 26 : Normandie entre la Touques, la Manche, l'Orne et une ligne Clinchamps-Mégidon-Saint-Germain-de-Livet / par Jean-Baptiste d'Anville]. [vers 1720] - Gallica / Bnf



Figure 27 : Normandie entre l'estuaire de la Seine, Dives, Jort, Argentan, Seis, Champeaux, la Ferté-Fresnel, Fervagues, Blangy et Beuzeville / par Jean-Baptiste d'Anville]. [vers 1720] - Gallica / Bnf



Figure 29 : Carte générale de Normandie par Guillaume Le Vasseur, Sr de Beauplan, ingénieur ordinaire du roy. 1667- Gallica / Bnf

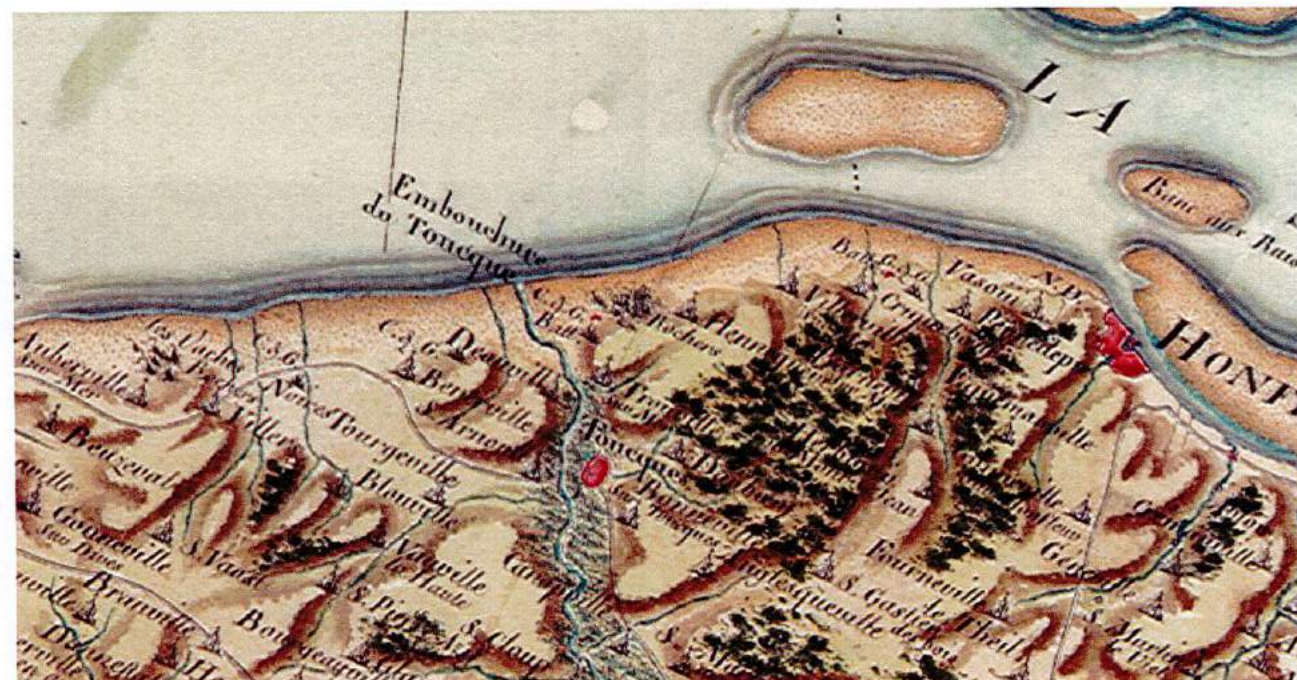


Figure 28 : Carte des côtes N.O de la France sur l'Océan...[Nieuport-cap Fréhel]. [16...-17...]- Gallica / Bnf

B.2.2 Le site en devenir

Il faudra attendre 1679 pour que le nom de Trouville apparaisse sur une carte...

Par la suite, Trouville sera convenablement positionné.

En 1772, le schéma ci-contre représentant l'embouchure de la Touques mentionne Trouville et son bac qui permet de franchir le fleuve. La présence des Salines de Touques, installées depuis le haut Moyen-Age, est ici illustrée.



Figure 32 :
Carte des côtes
de Normandie,
de Beuzeval à
Eu. [ca 17..] -
Gallica / Bnf



Figure 31 :
Carte routière
de la Normandie
divisée en ses 5
départements,
subdivisés en
leurs
arrondissements
communaux,
comprenant...
l'indication des
relais de poste
et des distances
qui les
séparent/ par
Hérisson, [1848]
- Gallica / Bnf

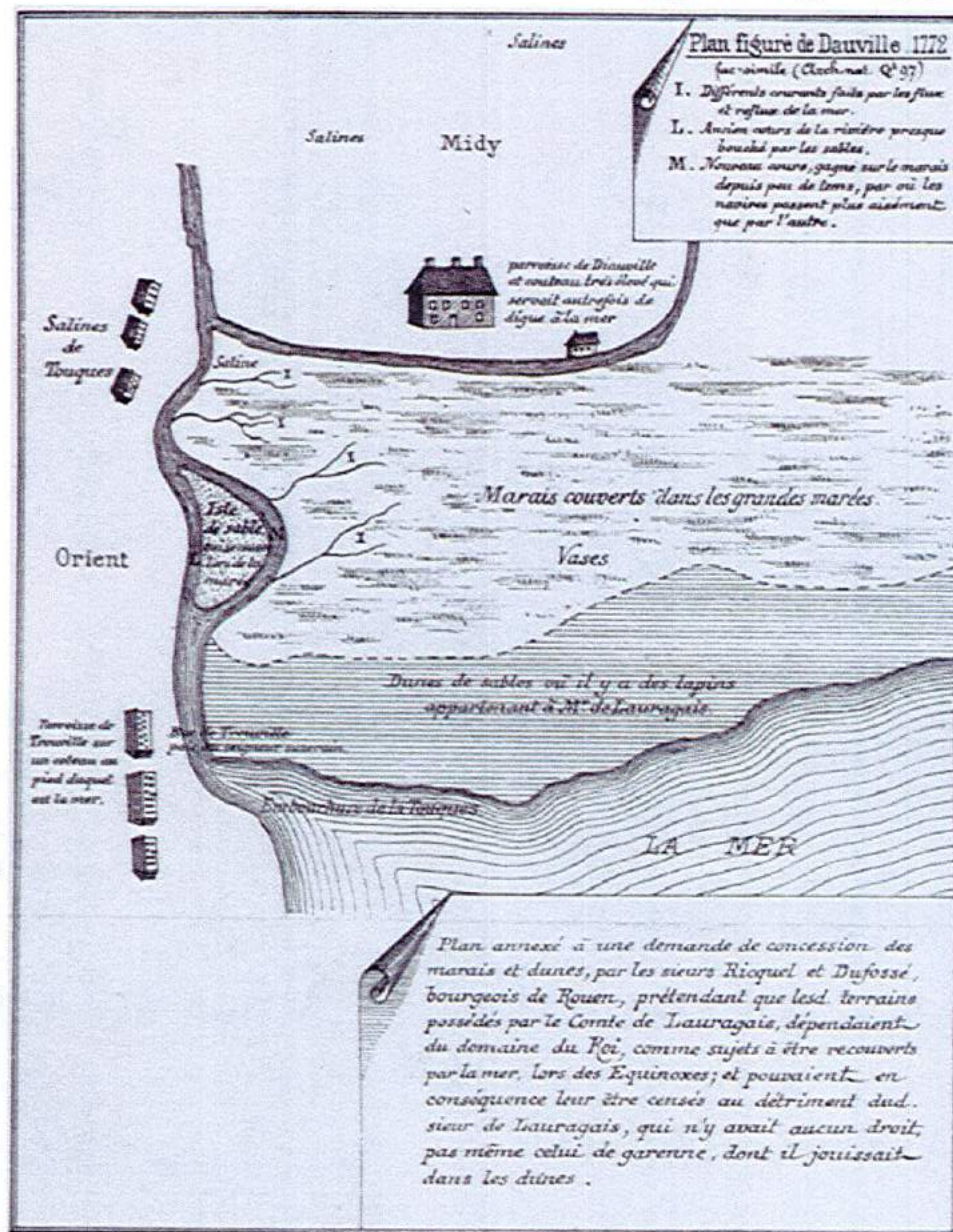


Figure 30 : Plan figuré de Deauville - 1772 - Gallica / Bnf

B.3 Naissance d'une ville (à l'aube du XIXe siècle)

B.3.1 La terre, la mer et les hommes

« Le 10 Octobre 1599, le manoir sieurial de Trouville-sur-Mer était en fête... » C'est ainsi que commence le récit du Commandeur Henry le Court dans son ouvrage « La Normandie monumentale et pittoresque... » écrit en 1895, pour décrire le Château d'Aguesseau à Trouville². S'ensuit une description des successions, des mutations et des adjonctions liées aux propriétaires des terres de Trouville. Il apparaît mention des terres de Trouville dès 1070 quand un certain Guillaume de Nollent, mari d'Isabelle de Tancarville, rédige son testament. L'ancienne Paroisse de Trouville comprenait autrefois, outre la vavassorie de Montceaux (devenue Estimaerville), deux fiefs Fatouville (demi-fief de haubert) et Mailloc (tiers de fief) qui se trouvèrent à la fin du XVIe siècle réunis dans les possessions des Nollent. En 1656, Mailloc fut acheté par les Nollent qui possédaient déjà Fatouville et ils unirent les deux possessions sous le vocable de Trouville (déjà usité pour Fatouville). C'est en 1729, lors du mariage de Françoise-Marthe-Angélique de Nollent et de Henri-François de Paule Dagguessau (fils aîné du chancelier de France) que les terres de Trouville change de propriétaire... momentanément, car le couple n'ayant pas eu d'enfant, la succession revient aux Nollent (Nicolas-Jacques de Nollent, marquis de Couillarville) en 1784. Après la révolution, le château (d'Aguesseau) changeât plusieurs fois de propriétaires (dont le prince Murat) et les terres ont, petit à petit, été morcelées et vendues.

La position privilégiée des terres de Trouville à l'embouchure de la Touques sur la mer a permis l'exploitation des ressources naturelle maritime grâce à la pêche. Les commentateurs de l'époque (au XIXe siècle) rapportent que la ville de Trouville n'était, à l'origine, qu'un modeste hameau de pêcheurs constitué de pauvres cabanes. Il apparaît cependant que la campagne était très exploitée (voir les hameaux de Callenville et de Hennequeville) et que les grandes fermes parsemaient le territoire.

Ainsi, même si le petit village originel de Trouville qui était installé au confluent du ruisseau de Callenville avec la Touques en ayant pour église la chapelle St Jean, était habité par des pêcheurs, il n'en demeure pas moins que la campagne devait abriter une forte population agricole, puisqu'au début du XIXe siècle la population de Trouville (sans ajout de celle de Hennequeville) s'élevait à environ 1 000 personnes.



Figure 33 : Cadastre Napoléonien : Trouville 1829 - Hennequeville 1830 - AD14

² Le Commandeur Henry le Court - in « La Normandie monumentale et pittoresque... » Calvados, 1^{ère} [-2^e] partie... 1895 - Source : Gallica - BnF
 Épure / Gilles MAUREL _ Architecte du Patrimoine • Eric ENON _ Paysagiste Concepteur • Eve LAGLEYZE _ Urbaniste Environnementaliste

B.3.2 Les bains de mer

Comme le soutient Gabriel Désert³, il faut considérer que c'est au début du XIXe siècle que l'engouement moderne pour les bains de mer, en Normandie, a commencé. Après l'achèvement des guerres Napoléoniennes, c'est à Dieppe que les premiers « baigneurs » britanniques, puis la duchesse de Berry (et même Louis-Philippe dans les années 1835 !) s'initient aux bienfaits des bains de mer. Très rapidement, grâce aux artistes peintres qui recherchent des cadres naturels pour exercer leurs talents et qui sillonnent les côtes Normandes pour trouver des décors idylliques, les romanciers puis les grands bourgeois prennent goût à la villégiature en bord de mer. Ainsi naît une activité économique qui prendra une place prépondérante à la fin du XIXe siècle, s'amplifiant pendant le siècle suivant.

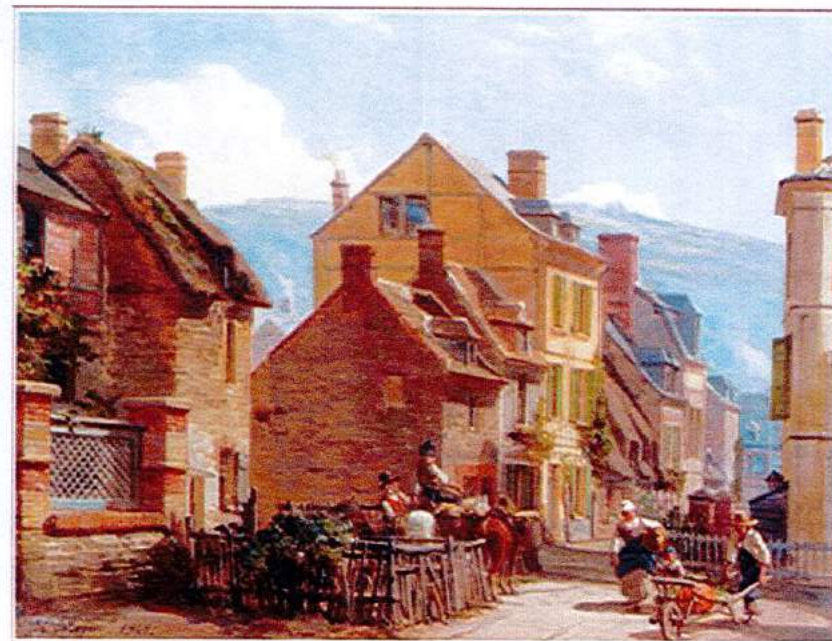
Pour Trouville, c'est Charles Louis Mozin (1806-1862) qui « découvrira », en 1825, ce petit port de pêche si attrayant par son charme et ses qualités balnéaires. Il faut cependant constater que le Cadastre Napoléonien levé en 1829 présente un village assez étalé le long de la Touques mais déjà d'une certaine ampleur. Ainsi, on peut donc considérer que Trouville a pu, au début de la période de villégiature des premiers « baigneurs » et jusqu'au milieu du XIXe siècle, héberger une population en quête d'authentique et de naturel. Par la suite, Isabey, Alphonse Karr puis Alexandre Dumas vanteront les charmes du village et participeront à la reconnaissance de Trouville et à la formidable expansion urbaine et économique qui s'en suivit.



A gauche : Eugène
ISABEY (1803-1886) : La
plage de Granville

A droite : Charles MOZIN
(1806-1862) :
En haut : l'embouchure
du ruisseau de
Callenville

En bas :
La rue des Rosiers



³ Gabriel Désert - « La vie quotidienne sur les plages Normandes du Second Empire aux années folles » - Hachette - 1983

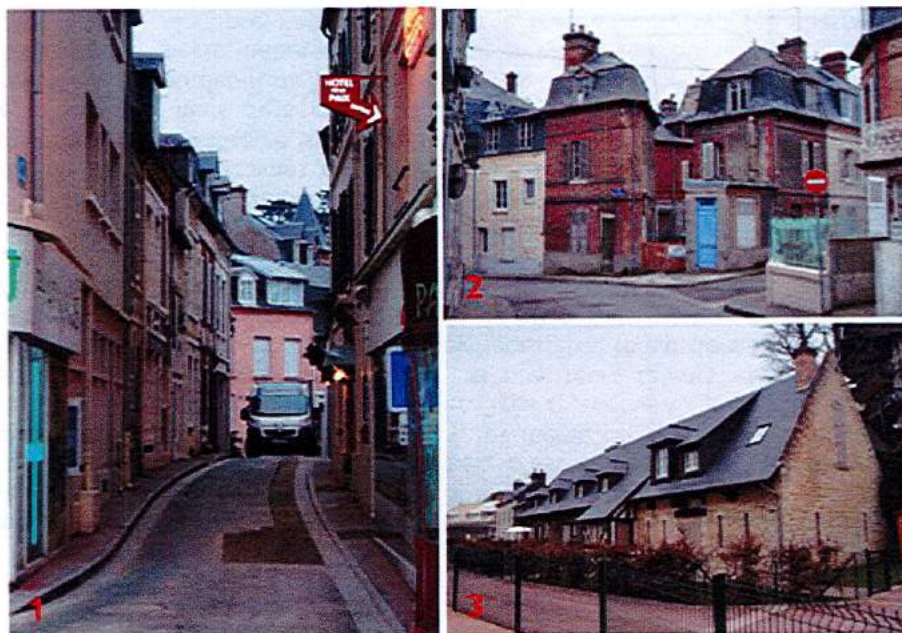
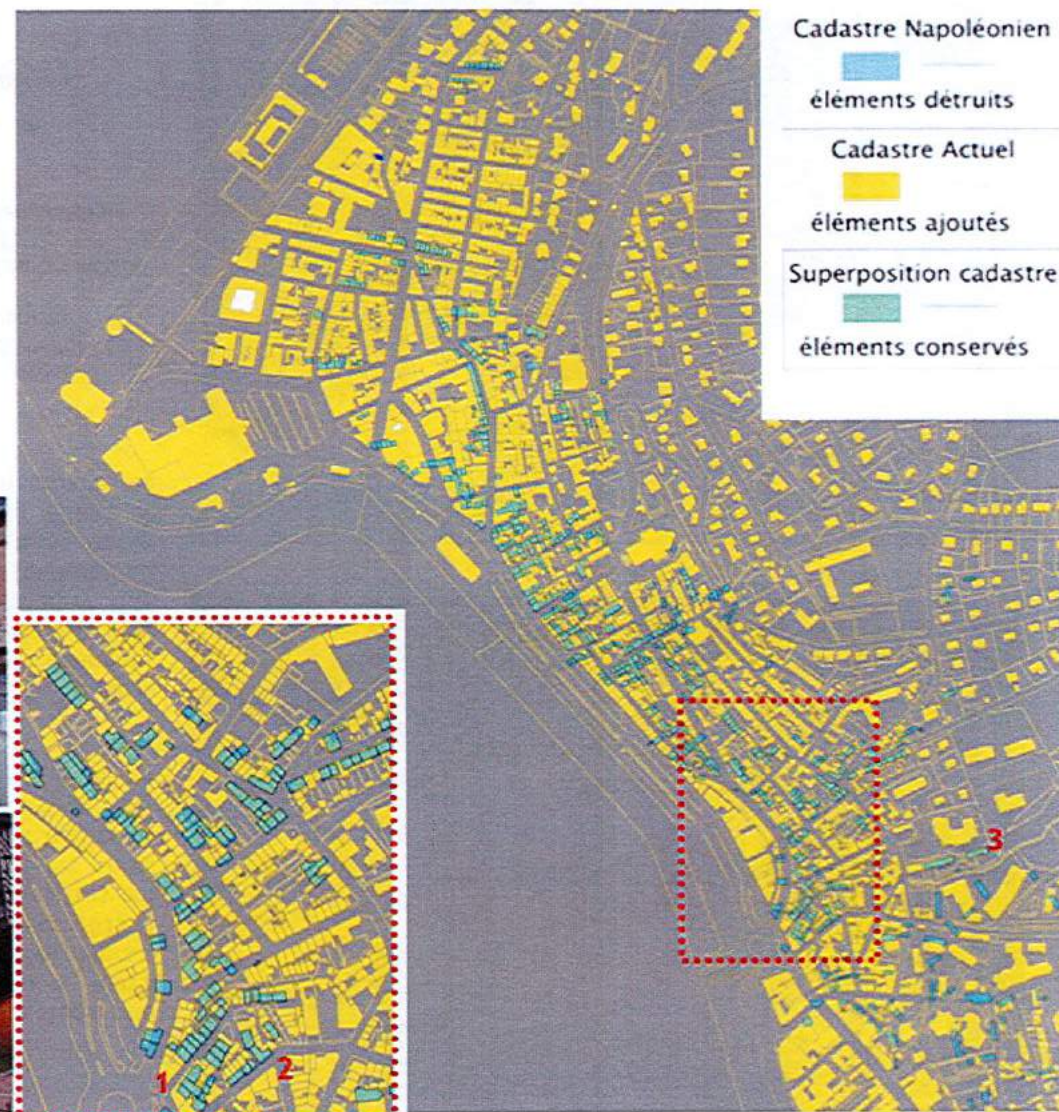
B.4 L'expansion moderne

B.4.1 Expansions et renouvellement urbain (Cadaastre Napoléonien / Cadastre actuel) - La ville

La superposition du cadastre Napoléonien (1829-1830) en bleu et du cadastre actuel en jaune permet de vérifier la conservation des implantations (apparaissant en vert). Le quartier du Quernet, à l'embouchure du ruisseau de Callenville présente les contours du hameau originel, avec sa densité de petites maisons de pêcheurs et ses ruelles au gabarit réduit.

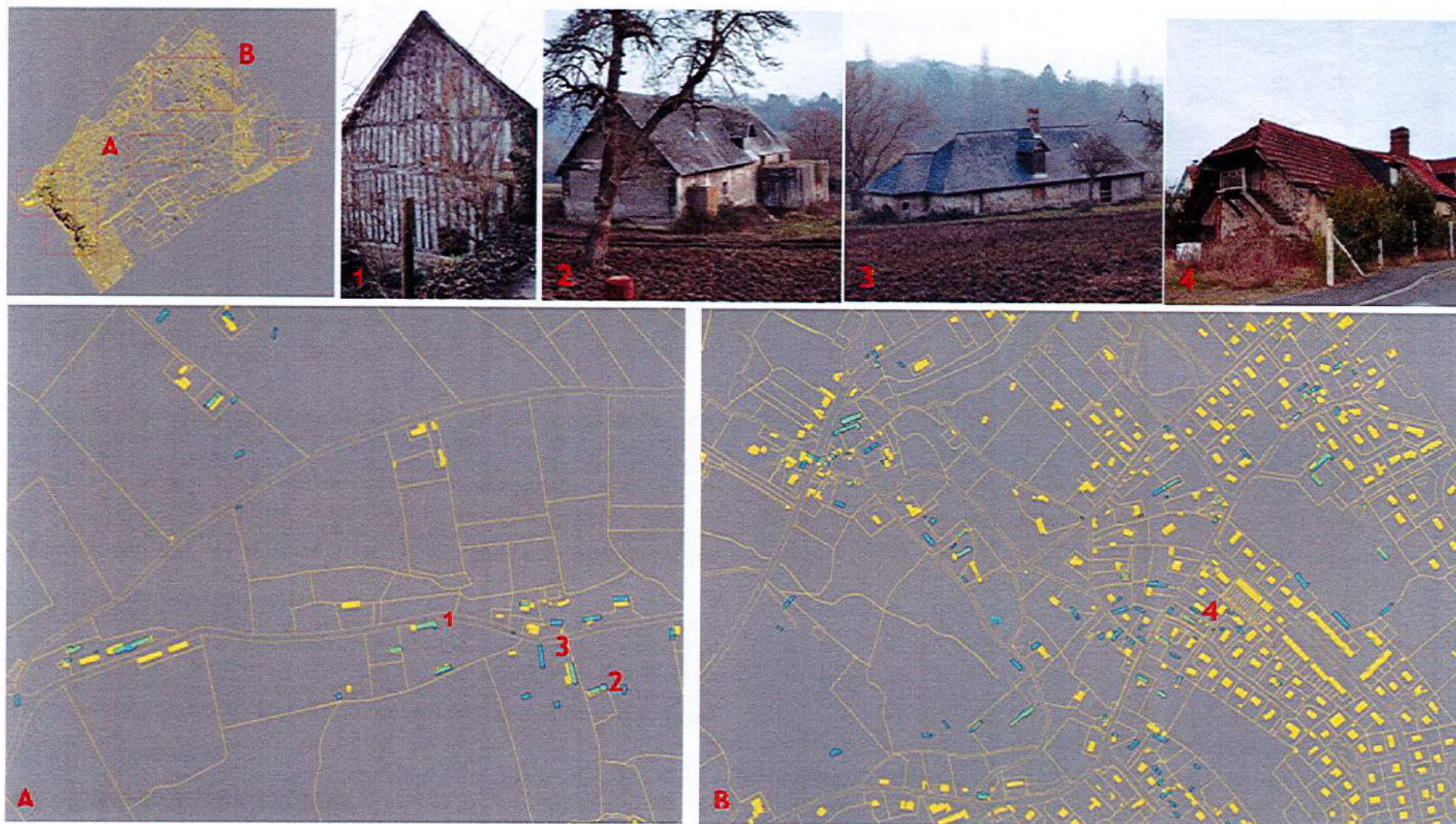
Ailleurs, les bâtiments existants se concentrent le long de la Touques (grève du port) ou se déploient le long des voies de communication. Il apparaît aussi que le réseau viaire actuel conserve des traces ténues des ruelles et des chemins du début du XIX^e siècle.

Le repérage in-situ des emprises conservées permet de vérifier la persistance des bâtiments encore en place aujourd'hui.



B.4.2 La campagne et les implantations humaines (Cadastré Napoléonien / Cadastre actuel)

La superposition des cadastres dans les espaces agricoles et dans les hameaux permet la aussi de vérifier la présence de bâtiments existants depuis près de 2 siècles aux mêmes emplacements (A le versant Nord du vallon de Hennequeville - B le hameau de Hennequeville).



B.5 Evolution urbaine (fin XIXe)

B.5.1 La villégiature

Vers les années 1850, le littoral et les coteaux orientés au Nord-Ouest au dessus de la ville existante sont investis par les nouvelles constructions. Les chalets et les villas commencent à « pousser » s'octroyant les plus belles vues. Il faut bien constater que l'espace libre ne manque pas dans ces secteurs car les premiers habitants ont préféré s'éloigner des côtes, et des hauteurs, en raison de leurs conditions climatiques peu favorables.

La villégiature naissante est réservée à une société choisie et aisée qui a les moyens financiers de se faire construire de grandes résidences secondaires. Mais en l'espace d'une dizaine d'années, la densification urbaine du pied de la colline qui surplombe la Touques atteint son apogée. Les terrains deviennent de plus en plus petits et de plus en plus chers. La surdensité urbaine devient problématique et la société mondaine installée aux prémices de l'urbanisation de Trouville craint de plus en plus une promiscuité forcée avec les couches « bourgeoises » qui arrivent.

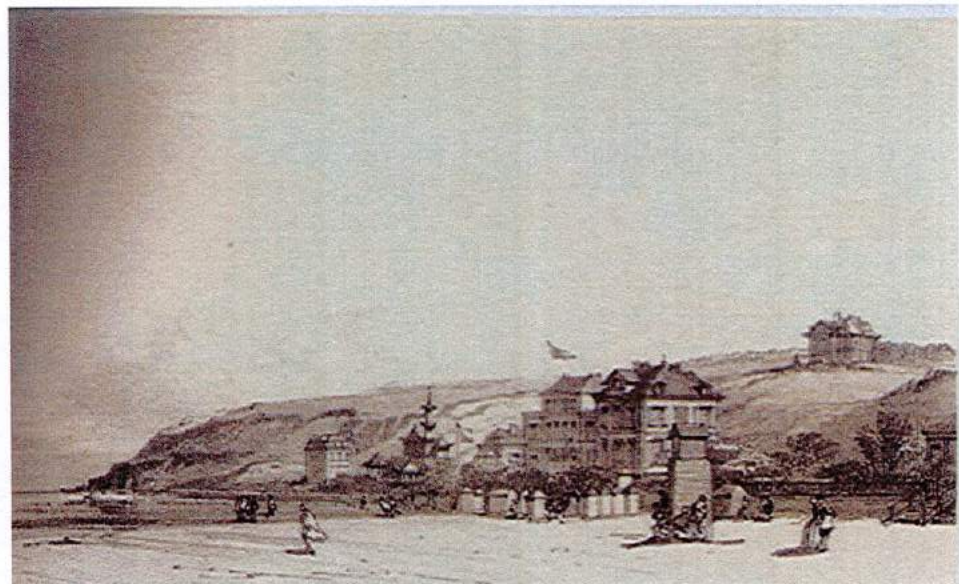


Figure 34 : Charles Mozin - « La plage des Bains »



Figure 36 : Charles Mozin - « Rue des Roches Noires »



Figure 35 : Charles Mozin - « Le Chalet - Route de Villerville »

B.5.2 La spéculation immobilière

À la même époque, la situation de Deauville est toute autre : des marais et des dunes utilisées en garenne occupent la totalité du littoral et des bords de la Touques. Seul un chemin traverse les dunes pour atteindre l'embarcadere du bac desservant Trouville. Cet emplacement privilégié est convoité par le Dr Olliffe qui achète les terrains en 1859 (240 hectares de marais) et qui confie à l'architecte Breney le soin d'élaborer les plans de la nouvelle ville. Les terrains achetés 0,33 francs le m² se revendent vers 1863 au prix de 8 à 10 francs le m². La spéculation est en cours et elle correspond à la période d'arrivée du chemin de fer à la gare de Trouville-Deauville.

La voie ferrée desservant Lisieux depuis Paris est créée en 1855. Ce moyen de transport rapide, sûr et économe permet d'atteindre plus facilement et pour un plus grand nombre de touristes, les lieux de villégiature estivale. Son usage se banalise et il offre un confort jusque là inégalé. Avec l'arrivée du chemin de fer dans les stations balnéaires de la côte Normande, c'est le début d'une explosion démographique et économique qui déferle sur les rivages. Les capacités d'hébergements préexistants sont rapidement dépassées et il faut construire très rapidement de nouveaux logements. La gare de Trouville-Deauville est mise en service à l'été 1863 et à partir de ce moment là son trafic va aller en s'amplifiant pour amener un flot de touriste qui fait monter, en haute saison, la population Trouvillaise à 60 000 habitants vers la fin du XIXe siècle.



Figure 37 : Gabriel Désert - Schéma et dates de mise en service du Réseau Ferré.

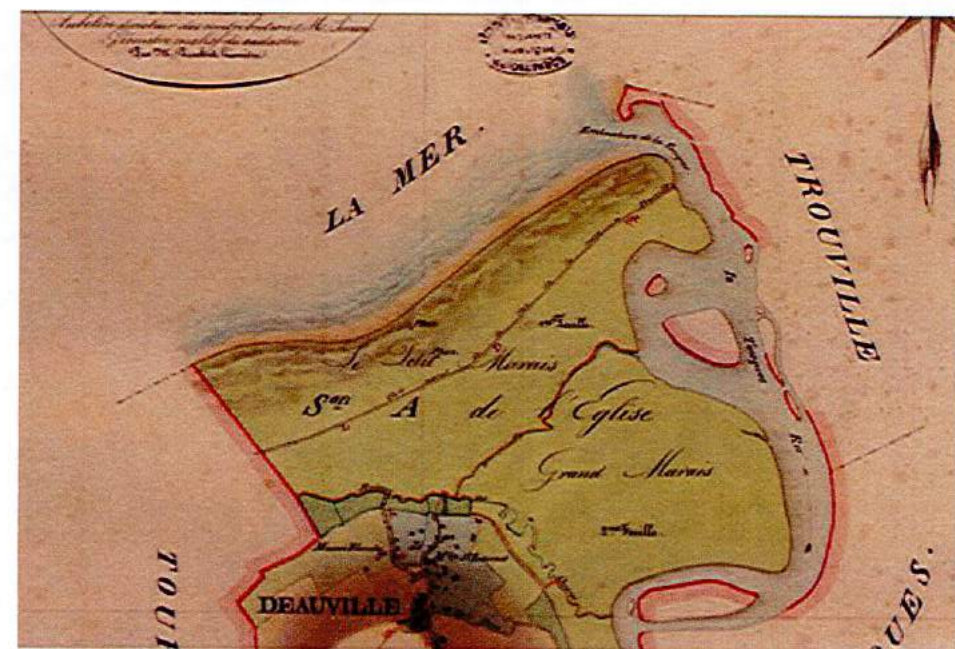


Figure 38 : Cadastre Napoléonien de Deauville

Pour loger cette surpopulation estivale, la densification urbaine se poursuit tout au long du 19^e siècle et au début du 20^e. Il est aussi nécessaire de trouver de nouveaux terrains à bâtir. Des sociétés immobilières, et même des sociétés anglaises, se créent et s'intéressent à tout ce qui peut être urbanisé. Des lotissements dans des secteurs à risques (le littoral au Nord de l'église d'Hennequeville) sont proposés par les promoteurs / spéculateurs : tout est lié à la demande mais bientôt, l'offre ne se trouvera plus qu'à Deauville.

En même temps, la ville de Trouville se structure : des quais sont créés pour accueillir les transports maritimes et les bateaux de pêche ; la Mairie, le Casino, les hôtels (de toute catégories) sont construits pour faire face à l'afflux des vacanciers, les dents creuses urbaines se densifient pour offrir, à la fin du 19^e siècle le visage du Trouville que l'on connaît aujourd'hui dans sa partie en relation avec la Touques (hors les immeubles récents situés Avenue JF Kennedy) ou avec le front de mer.

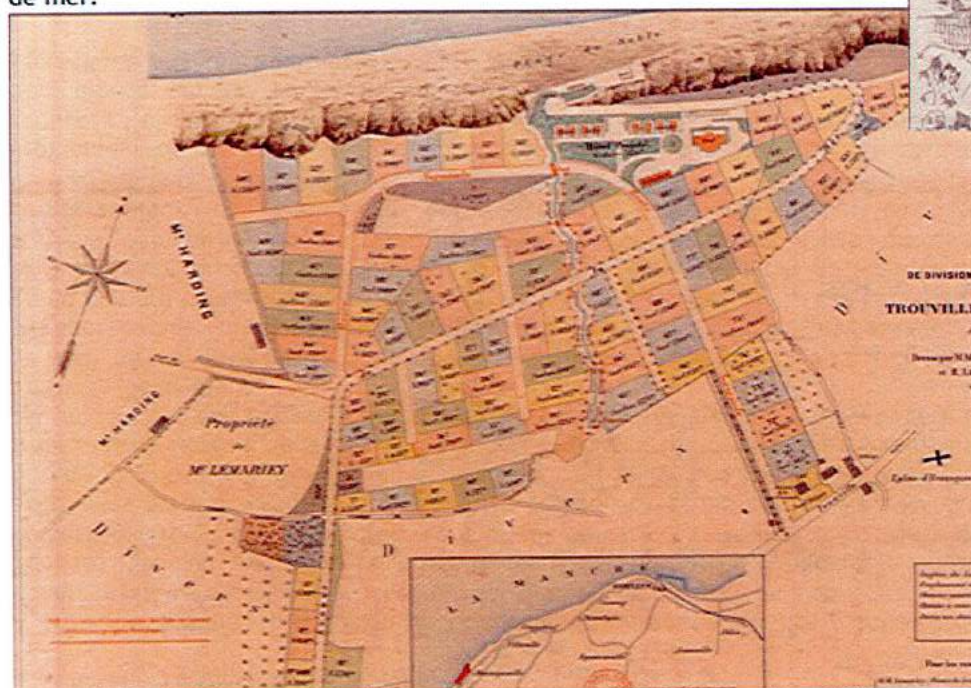


Figure 39 : Plan de division des terrains du Parc de Trouville-Hennequeville - 1885 - Gallica-Bnf

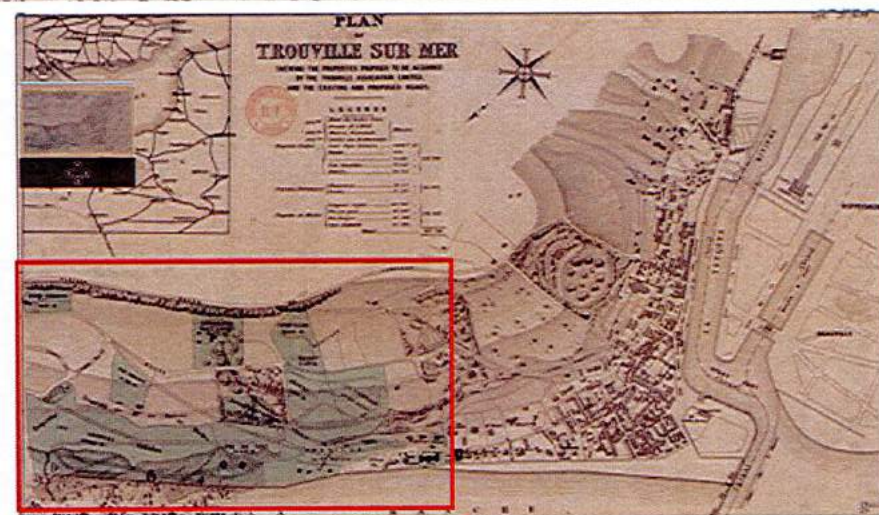
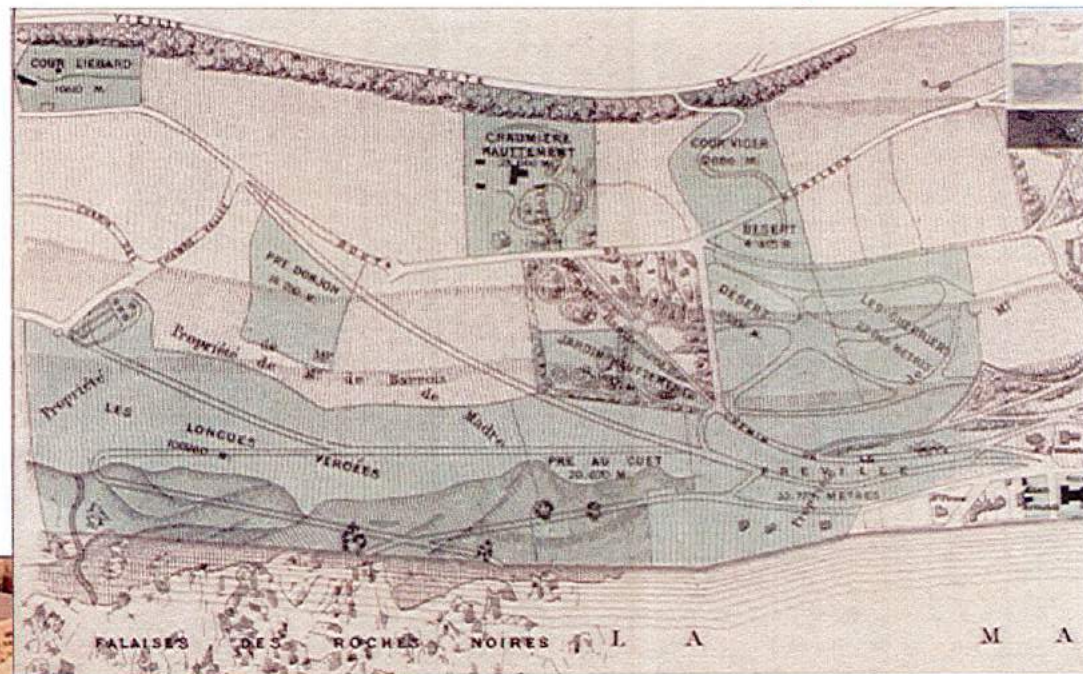


Figure 40 : Plan of Trouville-sur-Mer, shewing the properties to be acquired by the Trouville Association Limited and the existing and proposed roads / A. Crepinet architecte ; Marsh, Nelson and Harvey architects - Gallica-Bnf



Figure 44 : Charles Mozin - « Station des bateaux à vapeur »



Figure 43 : Charles Mozin - « Quai Vallée »



Figure 42 : Charles Mozin - « Le parc aux huîtres »



Figure 41 : Charles Mozin - « Le Kernet »

B.6 Perceptions sensibles : Représentations picturales

B.6.1 Les affiches et publicités



Bains de mer de Trouville
A.F. affichiste
Ed. Ador
1890

Afin de promouvoir son site et de donner le désir de rivage, Trouville station balnéaire communique sur ses atouts touristiques. Pour ce faire, l'affiche devient le média incontournable. Les bains, le sport, la famille, le jeu, le repos, sont autant de thèmes abordés dans les représentations picturales.



Trouville la piscine - 1930



Trouville la reine des plages
Courchinoux - 1930



Chemin de fer de
l'Ouest - Trouville
Ed. imp. Lemerrier & Cie
1890



Affiches de Raymond Savignac
(1907-2002)

B.6.2 Les peintures

De nombreux peintres ont représenté Trouville. La plage sableuse, avec la promenade et les façades de la ville, est souvent peinte. Mais beaucoup de peintures dessinent aussi la côte plus naturelle, la végétation rase ou les arbres (dé)formés par le vent. Le ciel et la mer forment les incontournables de ces toiles, reflétant la lumière si particulière de la côte normande.

Peintures d'Eugène BOUDIN (1824-1898)



Trouville, la tour Malakoff et le Rivage - 1877



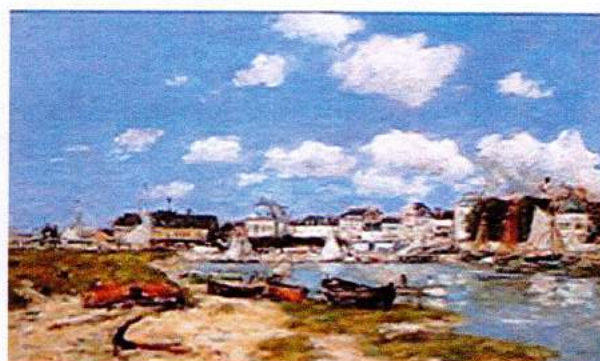
Les roches noires - 1863



Trouville, grève et rochers - 1860-1865



Le port de Trouville - 1895



La Touques à Trouville - 1864



Les hauteurs de Trouville - 1875

Peintures de Claude MONET (1840-1926)



De gauche à droite

La plage, la promenade à Trouville - 1870

Sur la côte à Trouville - 1881

Peintures de Gustave CAILLEBOTTE (1848-1894)



De gauche à droite

Trouville, les villas et la plage - 1882

Falaise à Trouville - 1880

Villa rose, Trouville - 1884

Peintures de Maurice BUFFET (1909-2000)



De gauche à droite

La petite fille au cerf-volant (Trouville)

La plage sauvage (Trouville)

B.6.3 Autres représentations

La perspective du projet architectural intègre la notion de paysage lointain avec la mer, l'embouchure de la Seine, les falaises entourant la ville du Havre encore peu développée et le Cap de la Hève (1). L'école est située Chemin des Frémonts (2), sur le rebord du plateau, surplombant ainsi les coteaux qui descendent vers la mer d'où émergent des rochers (3). Ce surplomb est bien entendu accentué par la vue en perspective aérienne. Le site est en pleine campagne, entouré de haies (4) qui ressemblent à des alignements d'arbres (pommiers ?). Quelques bâtisses isolées apparaissent au loin.

Aujourd'hui, seule une partie droite du bâtiment subsiste (5). Au bout du chemin, à la croisée avec l'ancienne route de Villerville, la maison est toujours existante (6).



Source : www.citechailot.fr / Exposition virtuelle « Du jardin au paysage, le végétal dans l'architecture du XXème siècle »

« Pour assurer le logement et l'éducation de la population défavorisée de Trouville, Maurice Vincent (1887-1956) dessine un projet d'école dans le secteur d'Hennequeville en 1938, projet qui en plus d'offrir de l'air et de la lumière, tente de s'intégrer à son environnement par une architecture aux accents néo-normands. »

Perspective aérienne d'ensemble. Non datée.

87 x 122 cm

Aquarelle sur papier contrecollé sur carton

© Fonds Eugène-Maurice Vincent. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XXe siècle. 163 IFA

C - LES PROTECTIONS ET LES INVENTAIRES

C.1 Les protections et inventaires du patrimoine écologique

Carte 45 - Les inventaires et zonages de protection écologique / Fond de carte Géoportail

Dans un contexte élargi les protections et recensements concernent quatre types de milieux :

- La Mer avec : La Manche / Estuaire de la Seine
- Le linéaire côtier avec les falaises : les Vaches Noire, les Falaises du Pays d'Auge
- Les marais, en particulier ceux liés à la vallée de la Touques et de ses affluents
- Les boisements : Forêt de Saint Gatien

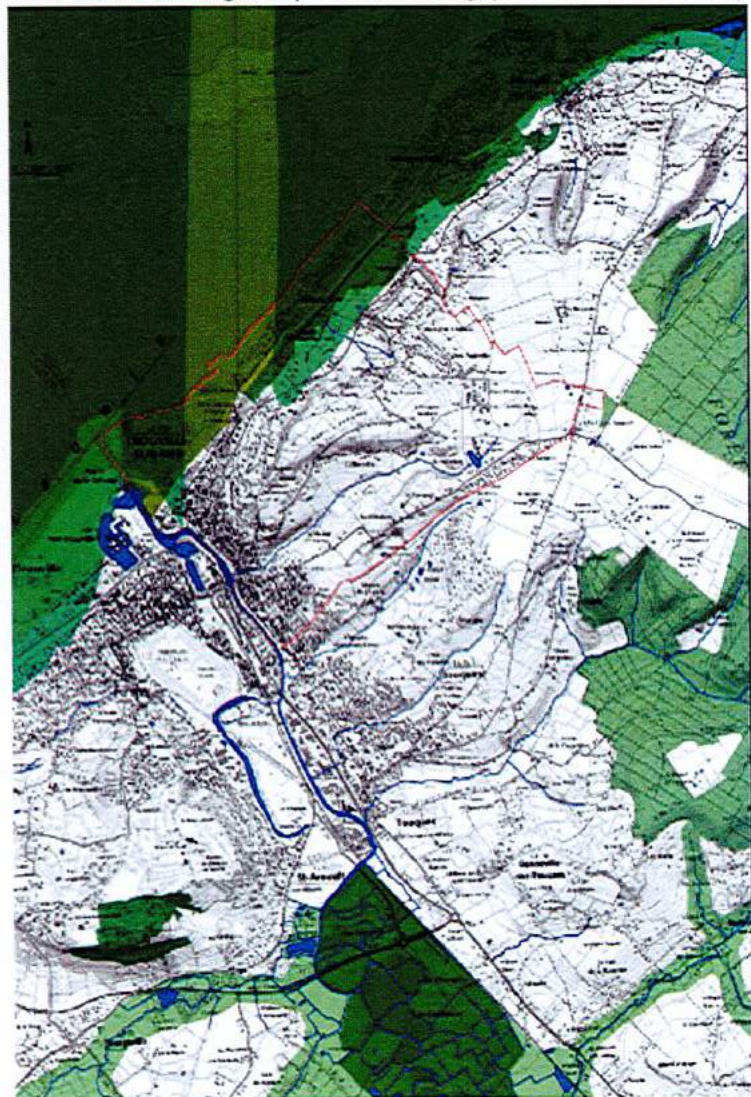
Le patrimoine écologique local intéressant connu et protégé est indiqué sur la carte ci-contre. Ainsi, si une petite partie du territoire communal est concernée, il s'inscrit dans un contexte particulièrement riche. Les interactions entre la nature ordinaire (les espaces cultivés ou construits) de Trouville-sur-Mer et les zones patrimoniales sont importantes.

- Le patrimoine écologique marin de la Manche et dans son prolongement de l'estuaire de la Seine implique une nécessité de limiter les risques de pollution vers la mer. Ce risque pouvant provenir de l'agriculture est réduit, celui pouvant provenir des zones urbaines est plus important. Dans ce cas la gestion des eaux pluviales et la qualité des systèmes d'assainissement sont essentielles.

- Une logique similaire est à prendre en compte pour la préservation des zones de marais avec, en plus, la nécessité d'intégrer la totalité des écosystèmes et donc de préserver l'ensemble du réseau de vallée.

- La richesse du linéaire côtier et des falaises est très fortement liée avec le fonctionnement communal, à l'usage des sols (fréquentation, construction, consommation d'espace...).

- Le patrimoine forestier trouve un prolongement dans le réseau de haies, les vergers et autres végétaux hauts présent sur le territoire. La trame verte de Trouville-sur-Mer participe à l'enrichissement de la forêt voisine.



C.1.1 La mer et la côte

Le littoral augeron

Ce littoral est concerné par divers zonages :

- Site Natura 2000 - FR2512001 - Littoral augeron - Site de la directive "Oiseaux"
- ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) 250020116 - Littoral augeron

Localisation

Localisée sur la rive Sud de l'estuaire de la Seine, cette zone correspond au Domaine Public Maritime entre l'estuaire de l'Orne à l'Ouest et celui de la Touques à l'Est, sur une profondeur d'environ 5 miles marins. Bordé de côtes basses sableuses à sablovaseuses et de falaises taillées dans des terrains jurassiques marno-calcaires, cet estran recueille ici les eaux de trois fleuves : l'Orne, la Dives et la Touques.

La faune

Cette entité marine constitue, au regard des effectifs observés, une zone d'hivernage d'importance internationale pour les Macreuses noires (*Melanitta nigra*) et brunes (*M. fusca*). Venant passer la mauvaise saison sur cette zone, les premières comptent des effectifs oscillant entre 5 000 et 12 000 individus et les secondes sont représentées par 1 500 à 3 500 individus.



Macreuse noire



Macreuse brune

D'autres espèces sont présentes durant la même période : le Plongeon catmarin (*Gavia stellata*), le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) pouvant compter des effectifs compris entre 5 000 et 10 000 individus, le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*), le Grèbe jougris (*Podiceps griseigena*), le grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo* ssp. *carbo*), l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*), la Mouette pygmée (*Larus minutus*), le Fuligule milouinan (*Aythya marila*), le Harle huppé (*Mergus serrator*), les Goélands marin (*Larus marinus*) et leucophaea (*L. cachinnans*), le Pingouin torda (*Alca torda*), le Guillemot de troil (*Uria aalge*)...

Ce site constitue également une escale migratoire pour le Goéland brun (*Larus fuscus*), la Guifette noire (*Chlidonias niger*), le Fou de Bassan (*Sula bassana*), les Sternes caugek (*Sterna sandvicensis*), pierregarin (*S. hirundo*), arctique (*S. paradisaea*) et naine (*S. albifrons*), la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), le Puffin des Anglais (*Puffinus puffinus*), plusieurs espèces de labbes...

La flore

Ce site héberge l'Elyme des sables (*Elymus arenarius***), espèce assez rare dans le Calvados et protégée au niveau national.



Estuaire et marais de la basse Seine

Ce littoral est concerné par le zonage :

- Site Natura 2000 FR2310044 - Estuaire et marais de la basse Seine - Site de la directive "Oiseaux"
- Réserve naturelle nationale

« La réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine recouvre une succession de milieux humides plus ou moins adaptés au sel et aux marées. De plus, étant située sur la voie de migration Ouest Paléarctique, elle s'illustre comme un haut lieu de l'ornithologie en France. »

Malgré une modification profonde du milieu suite aux différents travaux portuaires, l'estuaire de la Seine constitue encore un site exceptionnel pour les oiseaux. Son intérêt repose sur trois éléments fondamentaux :

- la situation du site : zone de transition remarquable entre la mer, le fleuve et la terre, située sur la grande voie de migration ouest européenne;
- la richesse et la diversité des milieux présents : mosaïque d'habitats diversifiés - marins, halophiles, roselières, prairies humides, marais intérieur, tourbière, bois humide, milieux dunaires - où chacun a un rôle fonctionnel particulier, complémentaire à celui des autres. Cette complémentarité même assurant à l'ensemble équilibre et richesse.
- la surface occupée par ces milieux naturels et semi-naturels, dont l'importance entraîne un effet de masse primordial, qui assure l'originalité de l'estuaire de la Seine et son effet "grande vallée" par rapport aux autres vallées côtières. L'estuaire de la Seine est un des sites de France où le nombre d'espèces d'oiseaux nicheuses est le plus important.

Grèves et Marais de Pennedepie

Ce littoral est concerné par le zonage :

- ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) 250008459 - Grèves et Marais de Pennedepie

Cette vaste zone renferme en fait plusieurs types d'unités écologiques : mer, estran sablo-vaseux, cordon dunaire, prairies humides, cuvettes saumâtres, ruisseaux. Cette mosaïque de milieux est à l'origine de la richesse en espèces animales et végétales du site.

La flore

On relève sur l'ensemble de la zone la présence d'espèces rares et/ou protégées au niveau national (**) ou régional (*) tels le Chou marin (*Crambe maritima***), l'Elyme des sables (*Leymus arenarius***), l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis**) dont le site constitue l'unique station bas-normande, la *Barkhausie fétide* (*Crepis foetida*), l'Arroche littorale (*Atriplex littoralis**).

La faune

Cette zone constitue un site relai pour les oiseaux migrateurs, notamment sur la partie maritime où l'on note de grands rassemblements hivernaux de Macreuses noires (*Melanitta nigra*), de Grèbes huppés (*Podiceps cristatus*) et d'Huîtriers-pie (*Haematopus ostralegus*).

Dans le marais et les dunes, on observe la nidification de la Bergeronnette flavéole (*Motacilla flava flavissima*), du Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), de la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), du Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), de la Foulque macroule (*Fulica atra*), du petit Gravelot (*Charadrius dubius*).

Notons la présence de la Truite de mer et de l'Ecrevisse à pieds blancs dans les deux ruisseaux adjacents.

Enfin, il faut mentionner l'intérêt géologique de l'estran où les tourbes et vases associées sont d'un grand intérêt pour l'étude du quaternaire marin (remontée Flandrienne). Elles ont déjà fourni quelques objets archéologiques.

C.1.2 Les falaises du Pays d'Auge

Ce site est concerné par différents zonages :

- ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) 250008457 - Falaises du Pays d'Auge
- SIC (Zone d'Intérêt communautaire) Estuaire de la Seine
- ENS (Espace Naturel Sensible)
- Espaces remarquables

Cette zone, constituée par les falaises allant de Trouville-sur-Mer à Villerville, présente un intérêt biologique au regard des espèces végétales qu'elle renferme.

Tout d'abord, il convient de noter le très grand intérêt géologique de la zone. En effet, on se trouve en présence de couches fossilifères de l'Oxfordien dans lesquelles on retrouve des lamellibranches, des gastéropodes bien conservés et des coquilles nacrées peu transformées.

La flore

La richesse floristique provient de la grande diversité des milieux rencontrés.

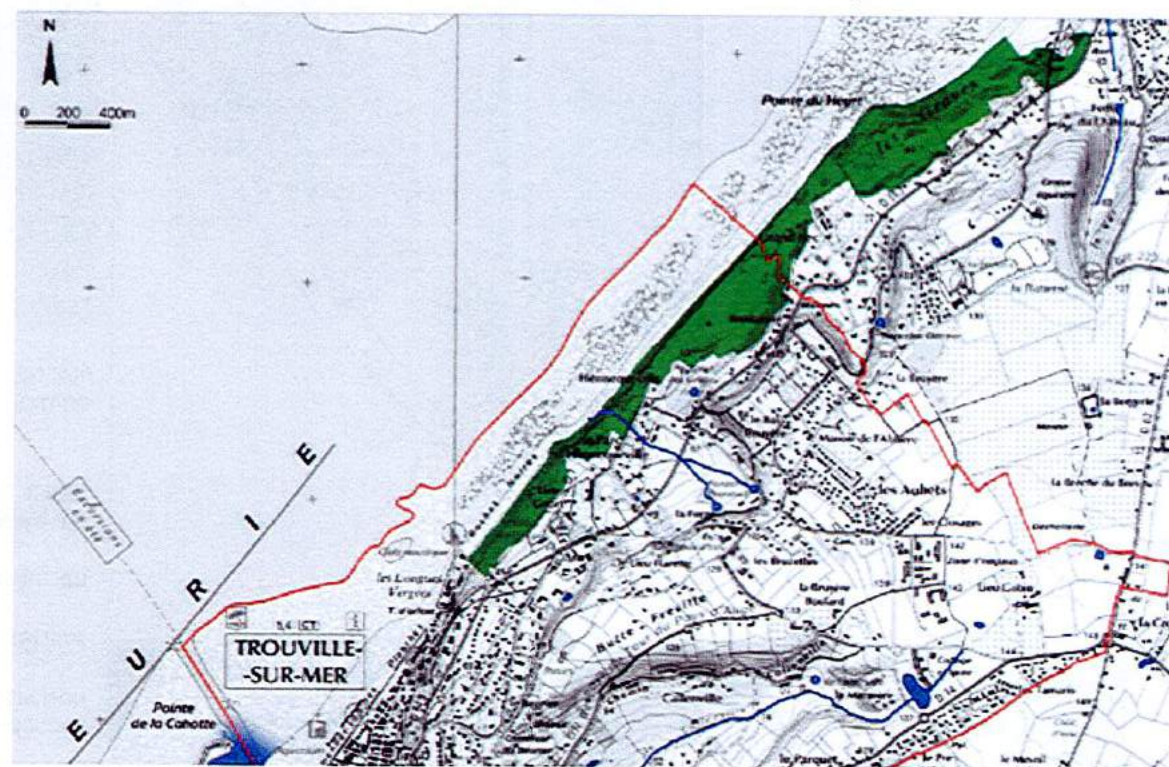
Des espèces sont rares à l'échelle du département : le Plantain maritime (*Plantago maritima*), la Spargulaire marine (*Spergularia marina*) repérés au niveau d'une petite station halophile, l'Euphrase officinale (*Euphrasia officinalis*).

Mentionnons également sur le site la présence de l'Argousier (*Hippophae rhamnoides*), de l'Astragale à feuilles de réglisse (*Astragalus glycyphyllos*) ou encore de l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*).

La faune

La zone comporte un intérêt ornithologique important pour les limicoles et les oiseaux migrateurs (cf. espèces présentes sur les précédents zonages).

Carte 46 - ZNIEFF des falaises du Pays d'Auge / Fond de carte Géoportail

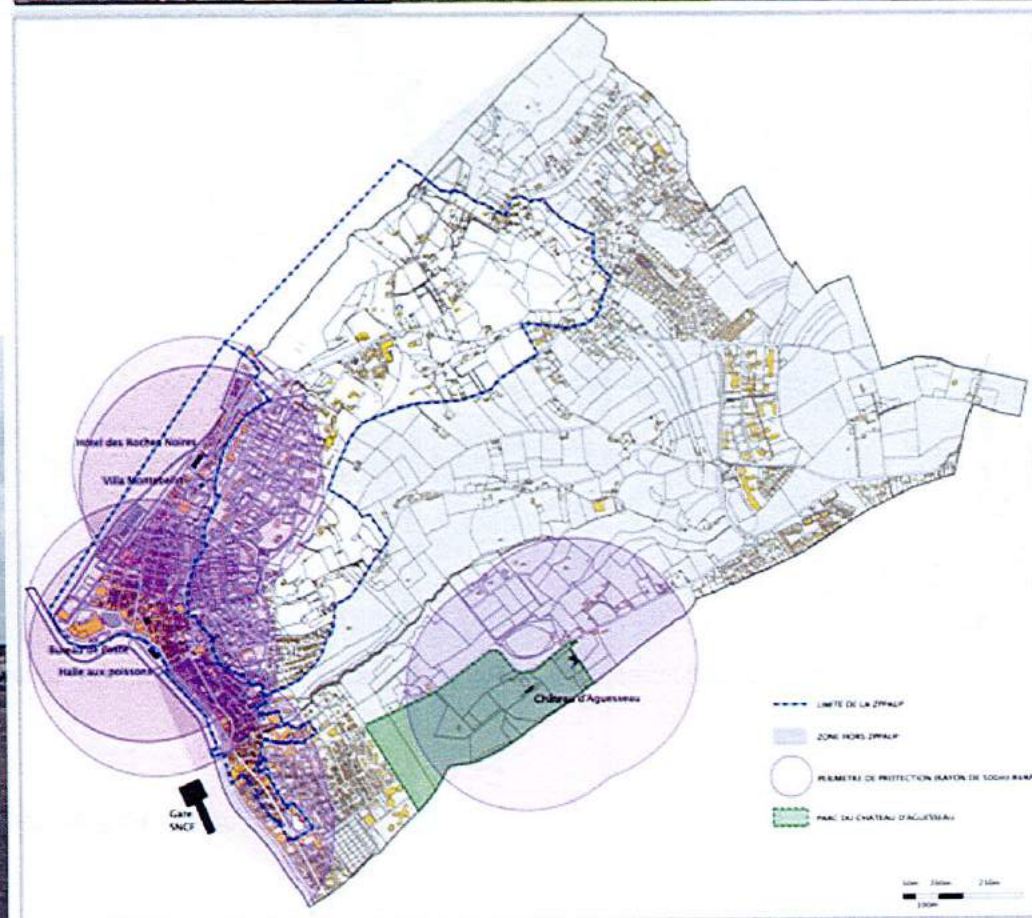


C.2 Les protections architecturales et la ZPPAUP

C.2.1 Les monuments historiques, site classé et Rayons de Protection

- **Château d'Aguesseau** : Parties protégées : Façades et toitures du château ; la terrasse et son mur de soutènement ; Façades et toitures des écuries ; la grande serre - Protection : ISMH, 24/02/1995
- **Ancien hôtel des Roches Noires** : Parties protégées : (A) Façades et toitures ; terrasse donnant sur la mer (B) hall d'entrée en totalité - Protection : (A) ISMH, 11/08/2000 (B) CLMH, 29/05/2001
- **Villa Montebello** : Parties protégées : Façades et toitures ; escalier intérieur avec sa rampe en bois - Protection : ISMH, 16/07/1987
- **Halle aux poissons dite " Poissenerie "** : Parties protégées : La halle en totalité - Protection : ISMH, 14/09/1992
- **Bureau de Poste** : Parties protégées : Façades et toitures ; La salle du public en totalité avec son agencement et son décor - Protection : ISMH, 05/07/2010

Site du château d'Aguesseau et de ses abords : Parties protégées : château d'Aguesseau et ses abords Protection : SC, 28/02/1964, Cadastre : Section A1, parcelles 1 à 20



C.2.2 Fonctionnement de la ZPPAUP actuelle

Le règlement de la ZPPAUP, après avoir défini le périmètre général de l'emprise, scinde ce périmètre en 2 zones :

- la zone A qui fait l'objet d'une étude fine de son tissu urbain, décomposée en 8 secteurs,
- la zone B qui a fait l'objet d'une étude simplifiée où ne sont identifiées que les constructions et les parcs remarquables.

Puis le règlement présente 7 articles de prescriptions ou de recommandations qui se présentent ainsi :

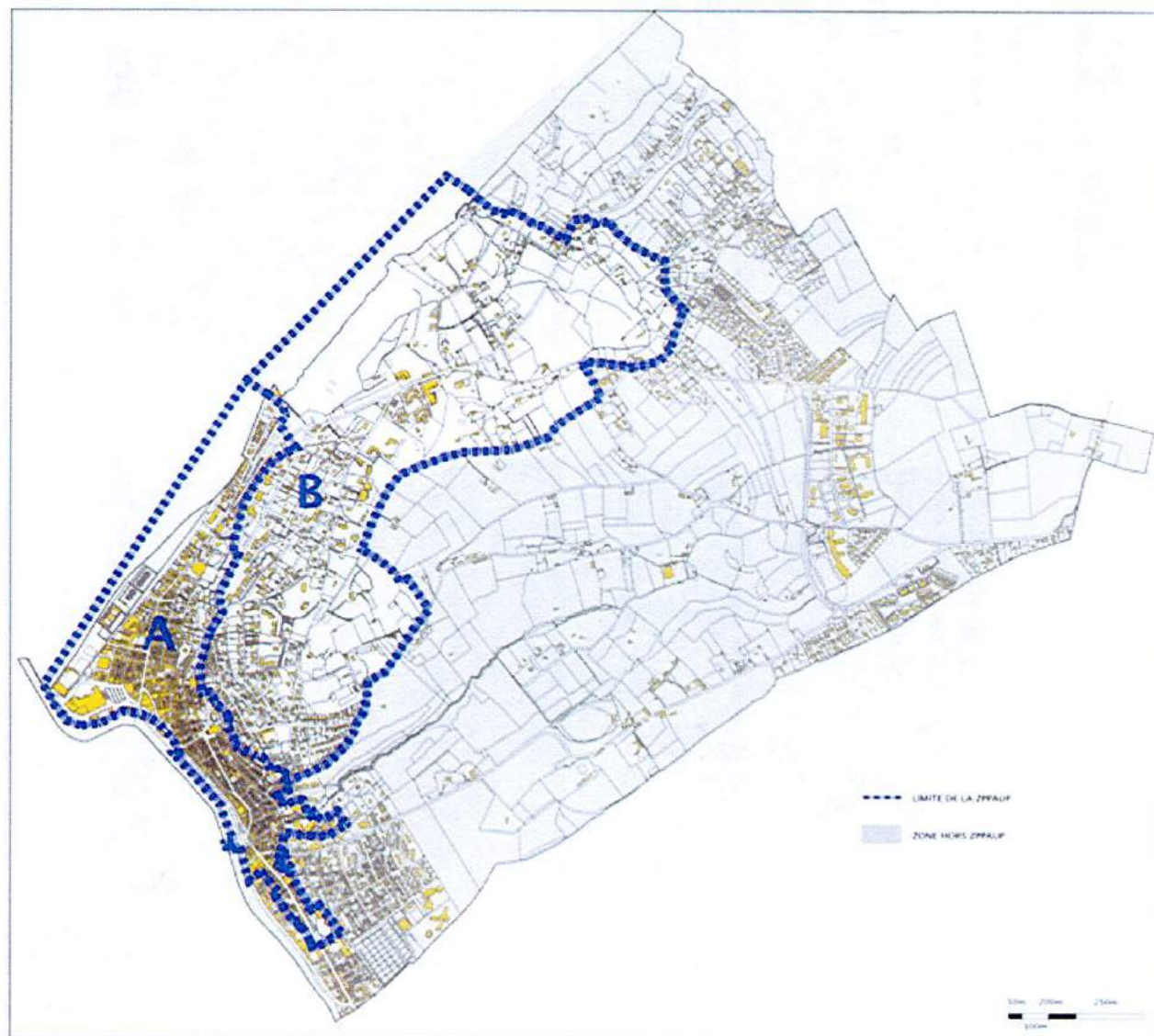
- Caractéristiques de la Zone A
- Caractéristiques de la zone B
- Règles générales s'appliquant à la ZPPAUP
- Règles pour modification des constructions existantes (zones A et B)
- Remplacement des constructions principales existantes : zone A
- Nouveaux projet de constructions en zone A
- Nouveaux projet en zone B.

Viennent ensuite :

- une légende de hiérarchisation des bâtiments en 4 gradations d'intérêt ; les objets repérés de l'urbain (passages, impasses, ruelles) et les alignements à perpétuer ; les objets repérés du paysage (espaces libres / jardins, parcs remarquables, plantation de haute tige à créer, espace publics à réaménager),
- 18 planches de détails des repérages pour les secteurs de la zone A.
- les annexes avec des recommandations pour les espaces paysagers.

Analyse :

- d'une manière générale les graphismes des planches de détail sont difficilement lisibles et ceux des différentes catégories d'immeuble sont trop proches.
- le règlement, difficile à appréhender dans sa profondeur, laisse des libertés d'interprétation (pétitionnaires, services instructeurs, ABF), ou contient trop de recommandations, qui sont susceptibles de provoquer des recours contentieux.



Carte 47 : Emprise de la ZPPAUP

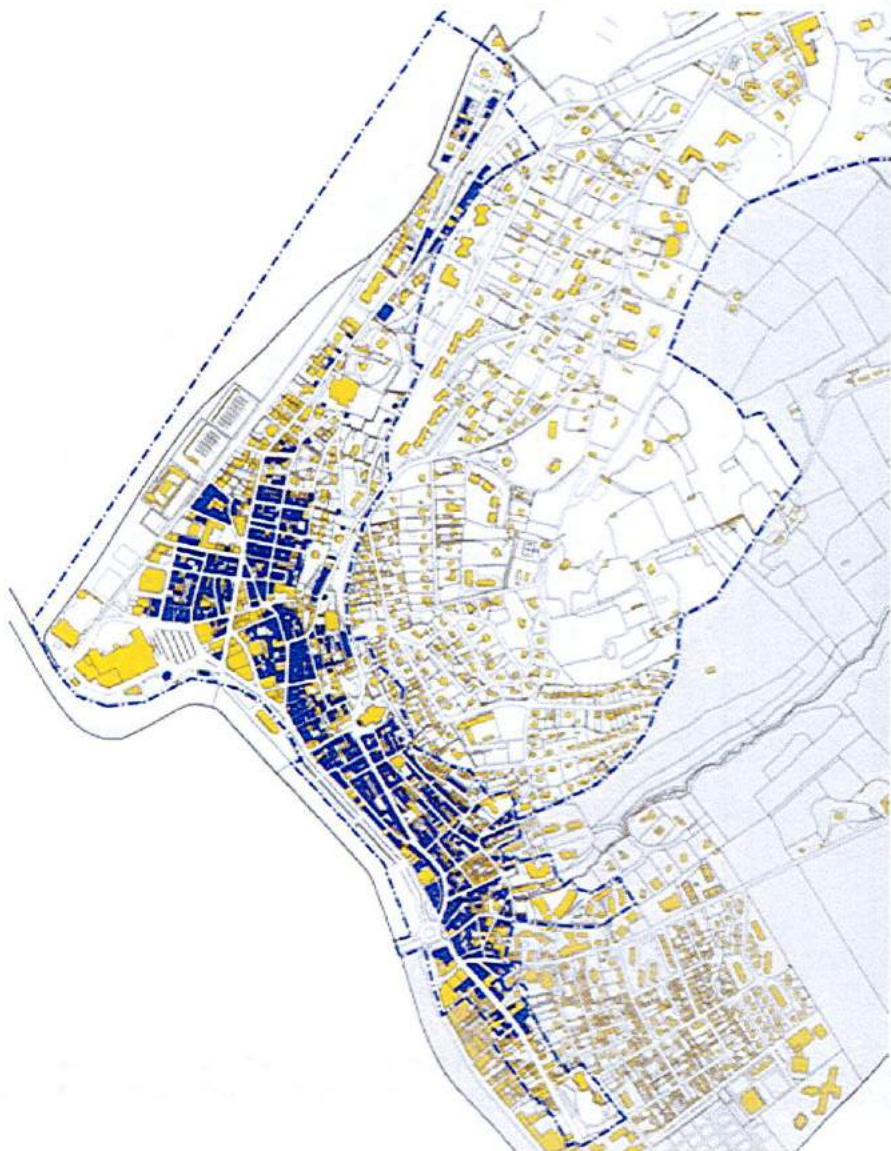
C.2.3 Hiérarchisation pour la protection du bâti

Les documents graphiques et le règlement hiérarchisent les immeubles en 3 catégories.

1^{ère} catégorie : Les constructions remarquables sont identifiées pour leur caractère architectural, esthétique et/ou historique faisant partie de la mémoire de Trouville et devant être conservées. Elles font l'objet de prescriptions architecturales particulières dans le règlement...



2^e catégorie : Les constructions appartenant à un tissu urbain remarquable. Leurs caractéristiques urbaines (alignement, implantation, volumétrie générales) doivent être conservées. Des adaptations définies dans le règlement pourront être autorisées.



3^e catégorie : bâti qui, par sa volumétrie, son implantation..., doit être remplacé, dans le cas d'une démolition même partielle, avec d'autres critères définis à l'article VI du règlement, voire non reconstruit lorsqu'il porte atteinte à la mise en valeur d'un édifice remarquable.



C.3 Protection du patrimoine et PLUi

C.3.1 Traitement du patrimoine dans le PLUi

Le règlement du PLUi impose le respect des règlements de chaque ZPPAUP qui priment sur celui du PLUi

Les documents graphiques n'identifient aucun bâtiment au titre de l'article L 123.1.5.7. Par contre, des haies bocagères sont identifiées à ce titre.

La prise en compte des ZPPAUP sur les documents graphiques de résumé à la présence d'un indice z après le nom de la zone. Les repérages des différents secteurs (A et B pour Trouville-sur-Mer) n'apparaissent pas sur le document graphique du PLUi.

C.3.2 Analyse du PLUi

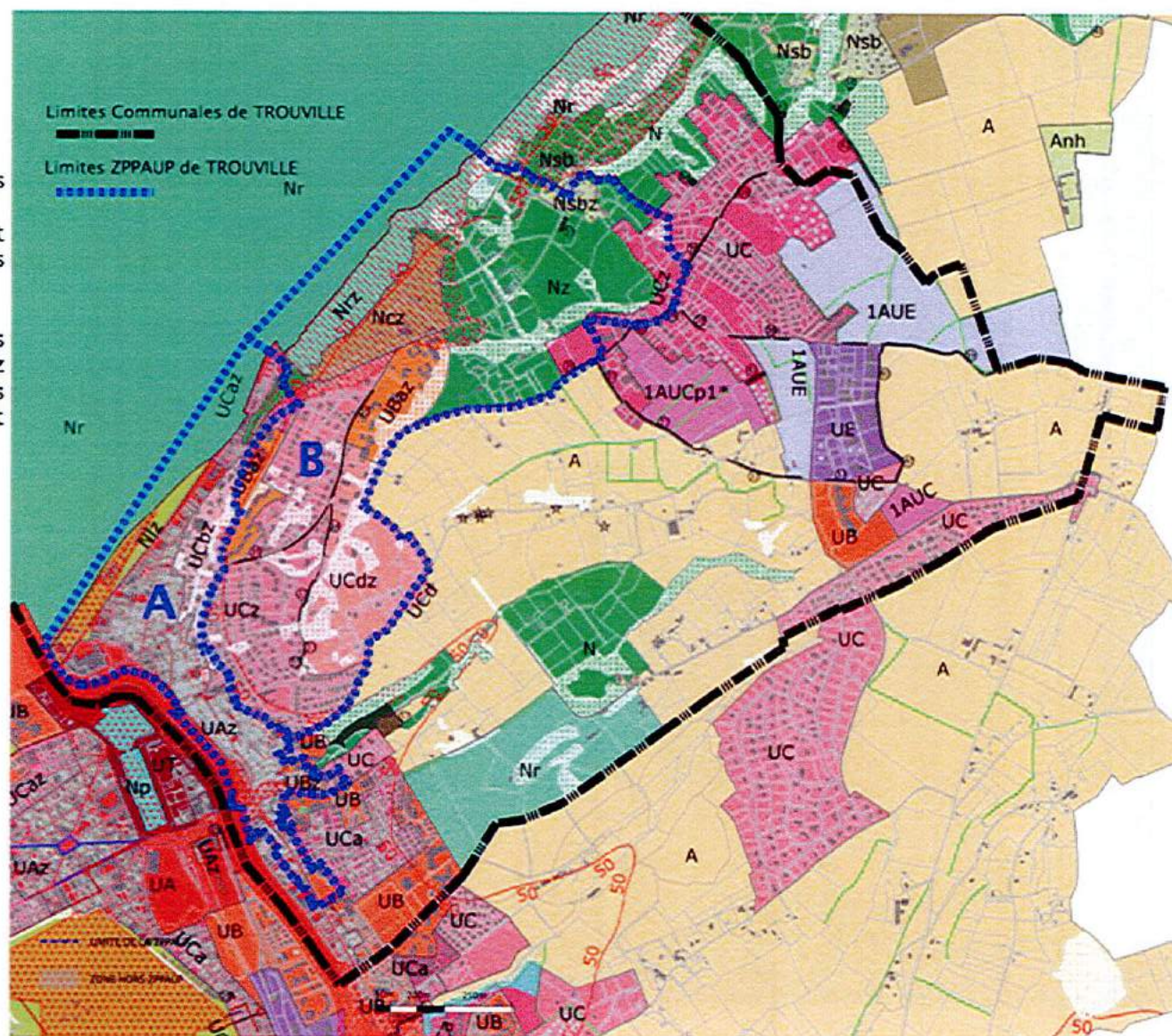
En secteur UB et UC, la taille des constructions destinées à l'artisanat et au commerce peut atteindre 1 000m². Dans le contexte patrimonial Trouvillais, cette surface tolérée est disproportionnée.

Certains secteurs UCz à l'Est du Hameau de Hennequville, en bordure de la zone Nz, sont situés en ZPPAUP. Il conviendra de se positionner sur leur maintien dans le périmètre de la future AVAP.

Pour les autres dispositions du PLUi, il conviendra de les étudier attentivement lors de la rédaction du règlement de l'AVAP.

C.3.3 PADD du PLUi

En dehors des axes concernant le développement touristique de la Communauté de Communes, et la prise en compte des questions environnementales, le PADD n'évoque pas la protection et la mise en valeur du Patrimoine comme des axes majeurs de développement.



Carte 48 : PLUi et ZPPAUP